

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT  
Genève

# **RAPPORT 2006 SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS**

## **PREMIÈRE PARTIE: Tendances Récentes CHAPITRE 2**



**NATIONS UNIES**  
New-York et Genève, 2006

# Progrès vers la réalisation des objectifs de développement de la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Chapitre

2

## A. Introduction

En mai 2001, un nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001–2010 a été adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA III). Il «jette les bases d'un partenariat mondial renforcé visant à obtenir plus rapidement une croissance économique soutenue et un développement durable dans ces pays, à mettre un terme à leur marginalisation par l'élimination de la pauvreté, des inégalités et de la misère, et à leur permettre de s'intégrer avec profit dans l'économie mondiale» (Nations Unies, 2001: par. 4). Ce partenariat repose sur les engagements mutuels des PMA et de leurs partenaires de développement de prendre des mesures concrètes dans sept domaines. Voici ces engagements:

- i) Encourager une action axée sur la population;
- ii) Assurer une bonne gouvernance aux niveaux national et international;
- iii) Renforcer les capacités humaines et institutionnelles;
- iv) Mettre en place les capacités productives nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation;
- v) Renforcer le rôle du commerce dans le développement;
- vi) Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement;
- vii) Mobiliser des ressources financières.

Une caractéristique importante du Programme d'action est qu'il comprend un certain nombre d'objectifs de développement quantifiés et échéancés. L'inclusion de ces objectifs est importante car il est désormais plus facile de suivre la mise en oeuvre du programme.

Le présent chapitre fait le point des progrès accomplis vers la réalisation d'objectifs de développement quantifiés énoncés dans le Programme d'action. Certains d'entre eux se chevauchent avec les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Toutefois, il existe aussi des différences entre ces derniers et les objectifs énoncés à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (voir l'encadré 1). Les objectifs examinés dans le présent chapitre sont les suivants:

- i) Objectifs en matière de croissance et d'investissement;
- ii) Objectifs de réduction de la pauvreté;
- iii) Objectifs de développement humain;

---

*Une caractéristique importante du Programme d'action est qu'il comprend un certain nombre d'objectifs de développement quantifiés et échéancés.*

---

- iv) Objectifs de développement des infrastructures concernant les transports et les communications;
- v) Objectifs en matière d'APD, d'allégement de la dette et d'accès aux marchés;
- vi) Progrès vers la sortie de la catégorie des PMA (conformément aux seuils quantifiables correspondants).

Le présent chapitre s'inscrit dans le prolongement des évaluations de la réalisation des objectifs du Programme d'action par les PMA et leurs partenaires de développement qui figurent dans CNUCED (2001), CNUCED (2002: première partie, chap. 2) et CNUCED (2004: première partie, chap. 2, annexe 1).

#### ENCADRÉ 1. QUELLES SONT LES DIFFÉRENCES ENTRE LES OBJECTIFS ÉNONCÉS DANS LE PROGRAMME D'ACTION DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PMA ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU MILLÉNAIRE?

La troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA s'étant tenue après le Sommet du Millénaire de l'ONU, le Programme d'action reprend les principaux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire (Nations Unies, 2000). Toutefois, de grandes différences existent entre les objectifs du Programme d'action et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Premièrement, les objectifs du Programme d'action vont plus loin que les objectifs de développement du Millénaire car ils incluent des variables macroéconomiques, notamment des objectifs en matière de taux de croissance et de taux d'investissement, et des objectifs plus vastes dans les domaines du commerce international et de l'infrastructure matérielle, en particulier concernant les transports et les communications.

Deuxièmement, les objectifs adoptés à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA sont souvent formulés de manière plus ambitieuse que les objectifs de développement du Millénaire. Par exemple, les objectifs du Programme d'action sont de lutter non seulement contre la faim, mais aussi contre la malnutrition, en particulier chez les femmes enceintes et les enfants d'âge préscolaire (objectif comparable à l'OMD 1); de promouvoir non seulement l'enseignement primaire universel, mais aussi l'informatique, en particulier dans les collèges et lycées et les universités, ainsi que l'alphabétisation des adultes, en particulier des femmes (objectifs comparables aux OMD 2 et 3); non seulement de réduire la mortalité maternelle mais aussi d'accroître le pourcentage des femmes ayant accès à des soins de santé prénataux et maternels (objectif comparable à l'OMD 5); et non seulement d'arrêter la propagation du VIH/sida, mais aussi de faire reculer l'épidémie dans les faits, en particulier dans les pays les plus touchés (objectif comparable à l'OMD 6). En outre, le Programme d'action met l'accent sur les moyens d'atteindre les objectifs de développement liés à l'éducation et à la santé, qui consistent à garantir l'accès équitable de tous à l'éducation de base et à la formation continue, notamment pour les adultes, et l'accès de tous sans restriction aux soins de santé primaires, notamment à l'éventail le plus large possible de méthodes de planification familiale et de contraception sûres, efficaces, abordables et acceptées.

Les objectifs du Programme d'action, qui vont au-delà des objectifs de développement du Millénaire, posent problème car, souvent, ils ne sont pas définis de manière suffisamment précise pour pouvoir faire l'objet d'un suivi. Ce dernier est rendu difficile par l'absence d'indicateurs convenus et d'années de référence servant à mesurer les progrès accomplis. Il faut redoubler d'efforts pour que les objectifs quantitatifs du Programme d'action puissent faire l'objet d'un suivi et pour garantir leur compatibilité avec les objectifs de développement du Millénaire.

De gros efforts statistiques ont été déployés pour suivre la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et dégager un consensus institutionnel sur les moyens d'assurer ce suivi. On peut donc être tenté d'y faire référence pour évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Programme d'action. Toutefois, il serait fâcheux de se désintéresser des objectifs propres au Programme d'action. Le développement des PMA passe non seulement par des améliorations dans le domaine social, mais aussi par des progrès considérables en matière de capacités productives et de croissance économique, qui dépendent de la hausse de l'investissement, d'une meilleure infrastructure et du commerce.

Source: Herrmann (2003).

## B. Objectifs en matière de croissance et d'investissement

Le Programme d'action comporte des objectifs en matière de croissance et d'investissement pour le groupe des PMA et stipule en particulier que «les PMA, avec le soutien de leurs partenaires de développement, s'efforceront d'atteindre un taux de croissance du PIB d'au moins 7 % par an et de porter leur ratio investissements-PIB à 25 % par an» (Nations Unies, 2001: par. 6). Depuis le lancement du Programme d'action, le taux de croissance et le ratio d'investissement de nombreux PMA se sont améliorés. Comme l'illustre le chapitre 1, 2004 a été une année exceptionnellement favorable pour les PMA pour ce qui est de la croissance du PIB. Toutefois, globalement, les PMA sont en retard par rapport aux objectifs fixés dans ce domaine.

Entre 2001 et 2004, seuls six des 46 PMA pour lesquels des données sont disponibles ont été en mesure d'atteindre, voire de dépasser, un taux de croissance moyen de 7 % par an. Il s'agit de trois pays qui sont (ou deviennent) des exportateurs de pétrole — Angola, Guinée équatoriale et Tchad — ainsi que des Maldives, du Mozambique et de la Sierra Leone. Pendant la même période, 11 PMA étaient en progrès, avec un taux de croissance compris entre 5 et 7 % par an; 8 PMA avaient enregistré, en moyenne, un taux de croissance modéré (entre 3,5 et 5 % par an) mais inférieur à l'objectif fixé; 16 PMA affichaient un taux de croissance inférieur de moitié à celui de l'objectif, taux qui suffisait à peine à assurer une progression du PIB par habitant; et enfin, les 5 pays restants ont connu une baisse de leur PIB.

Pour ce qui est de l'objectif en matière d'investissement énoncé dans le Programme d'action, sur les 39 PMA pour lesquels des données sont disponibles, le Bhoutan, l'Érythrée, Haïti, le Lesotho, les Maldives, le Mozambique, le Népal, Sao Tomé-et-Principe, le Tchad et le Timor-Leste ont enregistré un ratio investissements-PIB égal ou supérieur à 25 % par an pendant la période 2001-2004. Huit PMA étaient sur la bonne voie pour atteindre cet objectif, avec un taux annuel moyen de formation brute de capital compris entre 20 et 25 % du PIB; 10 affichaient un taux d'investissement annuel moyen compris entre 17 et 20 %; et dans le dernier sous-groupe composé de 11 PMA, le taux de formation brute de capital était faible.

---

*Entre 2001 et 2004, seuls six des 46 PMA pour lesquels des données sont disponibles ont été en mesure d'atteindre, voire de dépasser, l'objectif de 7% de croissance annuelle énoncé dans le Programme d'action.*

---

## C. Objectifs de réduction de la pauvreté

Le Programme d'action énonce que «l'objectif primordial du Programme d'action est d'obtenir des progrès substantiels en vue de réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim d'ici à 2015 et de promouvoir le développement durable des PMA (Nations Unies, 2001: par. 6). Toutefois, il est très difficile de déterminer les progrès que les PMA ont accomplis par rapport à cet objectif de réduction de la pauvreté en utilisant les données des enquêtes sur les ménages (voir l'encadré 2).

Dans les précédents rapports sur les PMA, la CNUCED a jugé préférable d'estimer l'incidence de la pauvreté d'après les données de la comptabilité nationale plutôt que d'après des données d'enquête auprès des ménages incomplètes et souvent déficientes. Les estimations de la CNUCED figurant dans le *Rapport 2002 sur les pays les moins avancés* indiquent que l'incidence de la pauvreté n'avait pas diminué dans les années 90 dans les PMA en tant que

**ENCADRÉ 2. QUE MONTRENT LES DONNÉES PROVENANT DES ENQUÊTES AUPRÈS  
DES MÉNAGES DE L'ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ DANS LES PMA?**

Le tableau de l'encadré 1 donne des estimations, fondées sur les enquêtes auprès des ménages, de la proportion de la population des PMA vivant avec moins de 1 dollar par jour comme seuil international de la pauvreté (en dollars PPA de 1993), et de celle vivant dans la pauvreté en fonction de seuils définis au plan national et communiqués au niveau international. Ces données sont tirées du site Web sur les indicateurs statistiques des objectifs de développement du Millénaire et de la base de données en ligne de la Banque mondiale sur la pauvreté (PovcalNet).

Ces sources donnent les estimations les plus complètes de la pauvreté fondées sur les enquêtes auprès des ménages. Toutefois, il est évident que ces données ne suffisent pas à brosser un tableau fidèle de la situation de tous les PMA. Des estimations de la pauvreté n'existent que pour 30 PMA. En outre, il n'est possible d'estimer le taux de variation de l'incidence de la pauvreté en fonction du seuil international de pauvreté que dans 14 PMA et du seuil national de pauvreté que dans 10 PMA.

Les données laissent penser que l'évolution de la pauvreté dans les PMA est très contrastée. L'incidence de la pauvreté semble diminuer pendant les périodes pour lesquelles existent des données dans 6 des 14 pays utilisant le seuil international de pauvreté et dans 7 des 10 pays utilisant un seuil national de pauvreté.

Il est d'autant plus difficile de tirer des conclusions de ces données que les tendances sont divergentes selon que l'on utilise le seuil international ou le seuil national de pauvreté. Dans les 7 PMA où existent des données pour ces deux types de seuil, l'évolution de l'incidence de la pauvreté est différente (positive ou négative) selon que le seuil international ou le seuil national est utilisé. Dans la plupart des cas, cela est dû au fait que les taux de pauvreté sont estimés à des périodes différentes pendant les années 90. Toutefois, il en résulte l'impossibilité de formuler une vue cohérente de l'évolution de la pauvreté dans les PMA dans les années 90 en utilisant les données en question.

**TABLEAU 1 DE L'ENCADRÉ. ESTIMATIONS DE LA PAUVRETÉ DANS LES PMA EN FONCTION  
DES SEUILS NATIONAL ET INTERNATIONAL DE PAUVRETÉ**

|                                 | Seuil international de pauvreté:<br>pourcentage de la population vivant<br>avec moins de 1 dollar par jour <sup>a</sup> |  |           |                             | Seuil national de pauvreté:<br>pourcentage de la population vivant<br>en dessous du seuil national de pauvreté |  |           |                                |
|---------------------------------|---|--|-----------|-----------------------------|--|--|-----------|--------------------------------|
|                                 | Année   | Dernière<br>estimation de<br>la pauvreté | Période   | Taux<br>variation<br>par an | Année  | Dernière<br>estimation de<br>la pauvreté | Période   | Taux de<br>variation<br>par an |
| Bangladesh                      | 2000  | 36                                       | 1996–2000 | 2,3                         | 2000   | 50                                       | 1996–2000 | -0,3                           |
| Bénin                           |   |  |           |                             | 1995   | 33                                       |           |                                |
| Burkina Faso                    | 1998  | 45                                       | 1994–1998 | -4,5                        | 1998   | 45                                       | 1994–1998 | 0,2                            |
| Burundi                         | 1998  | 55                                       | 1992–1998 | 1,7                         |  |  |           |                                |
| Cambodge                        | 1997  | 34                                       |           |                             | 1997   | 36                                       | 1994–1997 | -1,0                           |
| Djibouti                        |   |  |           |                             | 1996   | 45                                       |           |                                |
| Érythrée                        |   |  |           |                             | 1994   | 53                                       |           |                                |
| Éthiopie                        | 1995  | 31                                       | 1995–2000 | -1,6                        | 1996   | 46                                       |           |                                |
| Gambie                          | 2000  | 26                                       | 1998–2000 | -1,7                        |  |  |           |                                |
| Guinée                          |   |  |           |                             | 1994   | 40                                       |           |                                |
| Guinée-Bissau                   |   |  |           |                             | 1991   | 49                                       |           |                                |
| Haïti                           | 2001  | 67                                       |           |                             |  |  |           |                                |
| Lesotho                         | 1995  | 36                                       | 1993–1995 | -3,5                        |  |  |           |                                |
| Madagascar                      | 2001  | 61                                       | 1999–2001 | 6,0                         | 1999   | 71                                       | 1997–1999 | -1,0                           |
| Malawi                          | 1997  | 42                                       |           |                             | 1998   | 65                                       | 1991–1998 | 1,6                            |
| Mali                            | 1994  | 72                                       |           |                             | 1998   | 64                                       |           |                                |
| Mauritanie                      | 2000  | 26                                       | 1995–2000 | -0,6                        | 2000   | 46                                       | 1996–2000 | -0,9                           |
| Mozambique                      | 1996  | 38                                       |           |                             | 1997   | 69                                       |           |                                |
| Népal                           | 1995  | 39                                       |           |                             | 1996   | 42                                       |           |                                |
| Niger                           | 1995  | 61                                       | 1992–1995 | 6,3                         | 1993   | 63                                       |           |                                |
| Ouganda                         | 1999  | 85                                       | 1996–1999 | -0,3                        | 1997   | 44                                       | 1993–1997 | -2,8                           |
| Rwanda                          | 2000  | 52                                       |           |                             | 1993   | 51                                       |           |                                |
| Rép. centrafricaine             | 1993  | 67                                       |           |                             |  |  |           |                                |
| Rép. démocratique populaire lao | 1997  | 26                                       | 1992–1997 | 3,6                         | 1998   | 39                                       | 1993–1998 | -1,3                           |
| Rép. Unie de Tanzanie           | 1991  | 49                                       |           |                             | 2001   | 36                                       | 1991–2001 | -0,3                           |
| Sénégal                         | 1994  | 22                                       | 1991–1994 | -7,7                        | 1992   | 33                                       |           |                                |
| Sierra Leone                    |   |  |           |                             | 2004   | 70                                       |           |                                |
| Tchad                           |   |  |           |                             | 1996   | 45                                       |           |                                |
| Yémen                           | 1998  | 16                                       | 1992–1998 | 2,0                         | 1998   | 42                                       |           |                                |
| Zambie                          | 1998  | 64                                       | 1996–1998 | 4,5                         | 1998   | 73                                       | 1996–1998 | 1,9                            |

Source: Estimations du secrétariat de la CNUCED d'après la Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde 2005*, CD-ROM, PovcalNet et Division de statistique de l'ONU.

a Mesuré en parité de pouvoir d'achat de 1993.

groupe et touchait toujours 50 % de la population totale (CNUCED, 2002: deuxième partie, chap. 1). Si cette tendance se poursuit, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté dans les pays concernés passera de 334 millions en 2000 à 471 millions en 2010 (CNUCED, 2004: 222).

Les estimations de la pauvreté fondées sur les données de la comptabilité nationale ont donné lieu à un débat animé, certains rejetant leur validité au motif que les estimations de la consommation des ménages établies d'après la comptabilité nationale présentent trop de lacunes et sont trop larges pour donner une image fidèle de la pauvreté des ménages<sup>1</sup>. Toutefois, comme il est indiqué dans le *Rapport 2002 sur les PMA*, les estimations de la pauvreté fondées sur la comptabilité nationale «sont tout aussi valables que des estimations établies d'après des données d'enquêtes auprès des ménages» (CNUCED, 2002: 47). Sur le plan pratique, la seule manière de suivre l'évolution de la pauvreté dans les PMA en tant que groupe est d'utiliser les données de la comptabilité nationale de manière aussi prudente que possible et en étant conscient de leurs lacunes.

Dans cette optique, le graphique 7 illustre le taux de croissance annuel moyen réel de la consommation privée par habitant dans 27 PMA pour lesquels des données étaient disponibles pendant la période 2001-2003. La consommation privée par habitant chute dans huit de ces PMA et progresse à un rythme inférieur à 0,5 % par an dans trois autres pays. Sans données sur l'évolution de la répartition des revenus, il est impossible de savoir de manière certaine si la baisse de la consommation privée par habitant entraîne un accroissement de la pauvreté. Toutefois, dans les PMA, il existe un lien durable et très étroit entre l'augmentation de la consommation privée moyenne par habitant et l'incidence de la pauvreté (CNUCED, 2002: deuxième partie, chap. 3). Il y a donc ainsi une forte probabilité pour que l'incidence de la pauvreté s'accroisse dans ces pays.

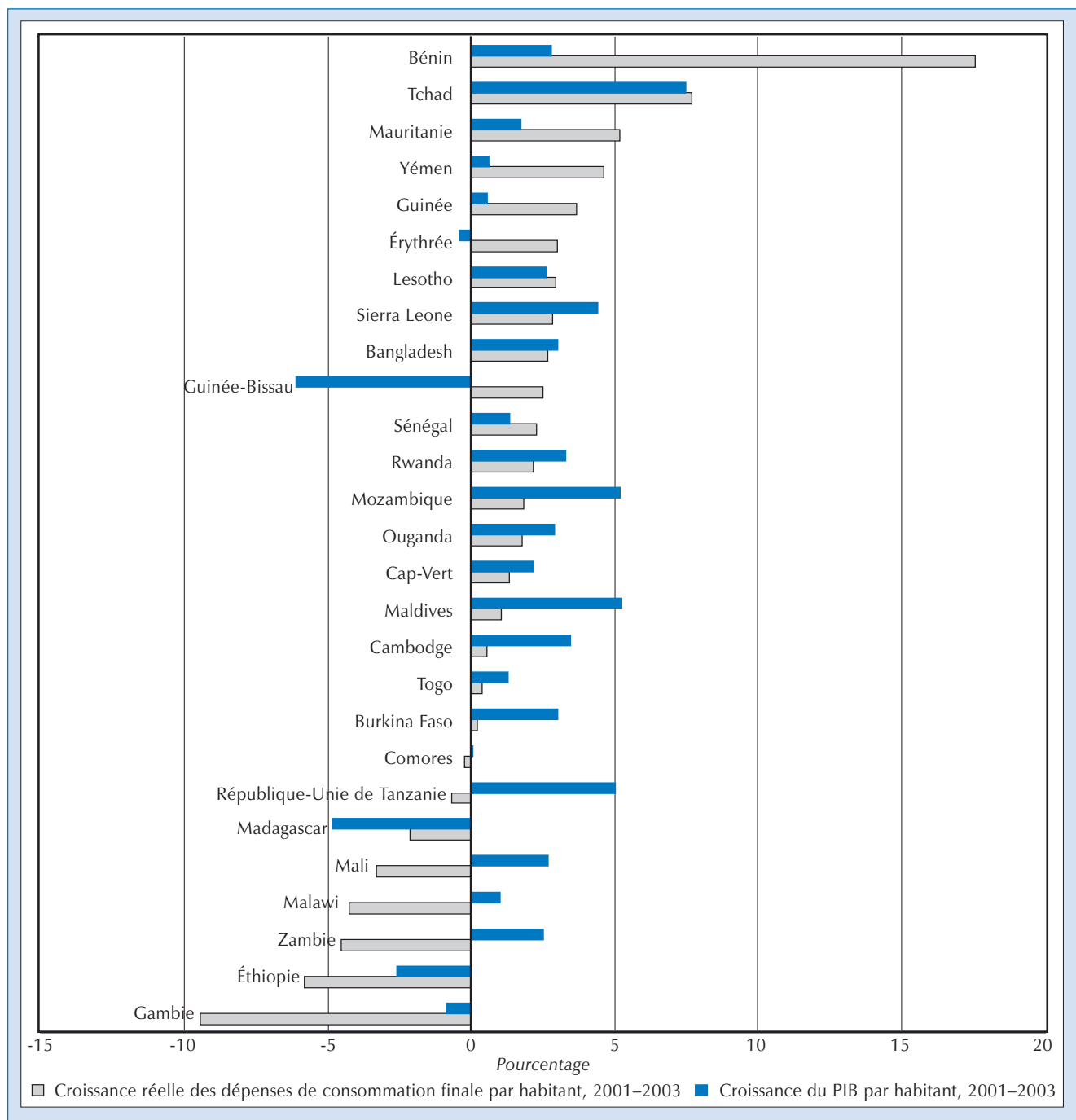
Le graphique 7 montre le taux de croissance du PIB réel par habitant. En général, la consommation privée par habitant augmente dans les PMA lorsque le PIB par habitant est en hausse et baisse dans ces pays lorsque le PIB par habitant diminue. Toutefois, cela n'est pas toujours le cas. La croissance du PIB par habitant d'un certain nombre de pays — Comores, Malawi, Mali, République-Unie de Tanzanie et Zambie — s'accompagne d'une baisse de la consommation privée par habitant. Dans certains d'entre eux, cette situation s'explique par le fait que la formation brute de capital par habitant augmente plus vite que le PIB par habitant, ce qui accroît la capacité de produire des biens et de réduire la pauvreté. Toutefois, les investissements sont réalisés au détriment de la consommation courante. Il est donc possible qu'il faille choisir à court terme entre l'investissement et la réduction de la pauvreté dans les objectifs définis à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA<sup>2</sup>. Ce dilemme peut être atténué en ayant recours à l'épargne extérieure qui, comme l'a montré le chapitre 1, a considérablement augmenté au cours des dernières années.

---

*Si cette tendance se poursuit, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté dans les pays concernés passera de 334 millions en 2000 à 471 millions en 2010.*

---

GRAPHIQUE 7. CONSOMMATION PRIVÉE PAR HABITANT ET PIB PAR HABITANT DANS LES PMA, 2001–2003  
(Taux de croissance moyen annuel)



Source: Estimations du secrétariat de la CNUCED d'après la Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde 2005*, CD-ROM.

## D. Objectifs de développement humain

Le Programme d'action comprend un grand nombre d'objectifs de développement humain qui, pour la plupart, se chevauchent avec les objectifs de développement du Millénaire. Sont analysés dans la présente section les progrès accomplis vers la réalisation des sept objectifs suivants:

- i) Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim;
- ii) D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires;



- iii) Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard;
- iv) Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans;
- v) Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable;
- vi) Arrêter la propagation du VIH/sida et commencer à faire reculer l'épidémie;
- vii) Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes d'ici à 2015<sup>3</sup>.

Même si les données disponibles sur les PMA sont fragmentaires, elles sont suffisantes pour illustrer l'évolution des cinq premiers indicateurs entre 1990 et 2003 dans un grand nombre de PMA. Ces pays sont classés en quatre groupes: i) ceux qui ont réalisé l'objectif avant 2003; ii) ceux qui sont en bonne voie pour l'atteindre avant 2015 si les progrès réalisés entre 1990 et 2003 se poursuivent au même rythme; iii) ceux qui accomplissent des progrès, mais ne parviendront probablement pas à atteindre l'objectif d'ici à 2015 si les tendances observées se poursuivent; et iv) ceux qui enregistrent un recul ou une stagnation. Les données disponibles sur le sixième indicateur ne l'étant que pour 2001 et 2003, il n'est possible de savoir si le taux de prévalence de l'infection à VIH augmente ou diminue qu'entre ces deux années. Pour ce qui est du septième indicateur, des données sur les taux d'alphabétisation des adultes sont disponibles pour la période 1990-2002, permettant ainsi d'établir une projection jusqu'en 2015.

Les tendances des cinq premiers indicateurs sont résumées dans le tableau 16. Il en ressort que même si aucun PMA n'a encore réussi à *réduire de moitié la proportion de la population sous-alimentée*, un tiers environ des 34 PMA étudiés ont réalisé de grandes avancées vers cet objectif depuis le début des années 90. On notera en particulier les exemples de l'Angola, de Haïti, du Malawi, du Mozambique et du Tchad. La proportion de personnes sous-alimentées dans ces pays est passée de 24 à 17 % entre 1990 et 2002, après avoir été supérieure à 50 % en 1990.

Il est néanmoins inquiétant de constater que 21 de ces pays sont en progrès très lent, en stagnation ou en recul. Dans 11 d'entre eux, la proportion des personnes sous-alimentées augmente. La République démocratique du Congo et le Burundi illustrent bien cette situation: la proportion des personnes sous-alimentées dans ces pays a augmenté de 40 et 20 % respectivement entre 1990 et 2002. Il est peu probable que si les tendances actuelles se poursuivent, ces pays atteignent l'objectif fixé dans le domaine de la faim d'ici à 2015.

Concernant *l'enseignement primaire*, des données complètes ne sont disponibles que sur 26 PMA, parmi lesquels seul le Cap-Vert a atteint l'objectif fixé. Neuf autres PMA étaient en bonne voie pour atteindre cet objectif d'ici à 2015. La Guinée est parvenue à accroître le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire de 40 % entre 1990 et 2003. Toutefois, la majorité des PMA ont enregistré peu de progrès dans ce domaine. En outre, pour évaluer les progrès accomplis, il faut tenir compte de disparités importantes dans le taux initial de scolarisation. Les PMA insulaires et, en général, les PMA asiatiques affichaient des taux initiaux de scolarisation dans le primaire supérieurs à 70 %, voire à 90 %. Même si la situation des PMA africains est très variable, le taux initial de scolarisation variant de 8 % à 79 % selon les pays, le taux moyen initial

---

*Même si aucun PMA n'a encore réussi à réduire de moitié la proportion de la population sous-alimentée, un tiers environ des 34 PMA étudiés ont réalisé de grandes avancées vers cet objectif depuis le début des années 90.*

---



---

*Mais dans 11 d'entre eux, la proportion des personnes sous-alimentées augmente.*

---



---

*La majorité des PMA ont enregistré peu de progrès vers la réalisation de l'objectif relatif à l'enseignement primaire.*

---



TABLEAU 16. PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DE CERTAINS OBJECTIFS  
DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DANS LES PMA, 1990–2003<sup>a</sup>

| Objectif   | Données disponibles | Objectif réalisé avant 2003  | Objectif réalisable d'ici à 2015  | Progrès lents   | Régression/stagnation  |
|--|---------------------|--|---|---|--|
| Faim   | 34 PMA              |  | 13<br>Angola<br>Bénin<br>Cambodge<br>Tchad<br>Guinée<br>Haïti<br>Rép. dém. pop. lao<br>Lesotho<br>Malawi<br>Mauritanie<br>Mozambique<br>Myanmar<br>Togo | 9<br>Bangladesh<br>Burkina Faso<br>Rép. centrafricaine<br>Népal<br>Niger<br>Rwanda<br>Somalie<br>Soudan<br>Ouganda  | 12<br>Afghanistan<br>Burundi<br>Rép. dém. du Congo<br>Gambie<br>Libéria<br>Madagascar<br>Mali<br>Sénégal<br>Sierra Leone<br>Rép.-Unie de Tanzanie<br>Yémen<br>Zambie   |
| Enseignement primaire                            | 26 PMA              | 1<br>Cap-Vert  | 9<br>Cambodge<br>Gambie<br>Guinée<br>Rép. dém. pop. lao<br>Lesotho<br>Mauritanie<br>Rwanda<br>Togo<br>Vanuatu   | 14<br>Bangladesh<br>Burkina Faso<br>Burundi<br>Tchad<br>Érythrée<br>Éthiopie<br>Madagascar<br>Maldives<br>Mali<br>Mozambique<br>Niger<br>Sénégal<br>Rép.-Unie de Tanzanie<br>Yémen  | 2<br>Zambie<br>Myanmar <sup>b</sup>  |
| Égalité des sexes dans le domaine de l'éducation | 36 PMA              | 10<br>Bangladesh<br>Lesotho<br>Madagascar<br>Maldives<br>Myanmar<br>Rwanda<br>Samoa<br>Rép. Unie de Tanzanie<br>Vanuatu<br>Ouganda | 9<br>Cambodge<br>Gambie<br>Guinée<br>Malawi<br>Mauritanie<br>Sénégal<br>Togo<br>Yémen<br>Népal  | 14<br>Bénin<br>Burkina Faso<br>Cap-Vert<br>Rép. centrafricaine<br>Tchad<br>Comores<br>Djibouti<br>Éthiopie<br>Rép. dém. pop. lao<br>Mali<br>Mozambique<br>Niger<br>Soudan<br>Zambie   | 3<br>Afghanistan<br>Burundi<br>Érythrée  |
| Mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans     | 50 PMA              |  | 11<br>Bangladesh<br>Bhoutan<br>Cap-Vert<br>Comores<br>Érythrée<br>Rép. dém. pop. lao<br>Maldives<br>Népal<br>Samoa<br>Îles Salomon<br>Vanuatu           | 24<br>Bénin<br>Djibouti<br>Timor-Leste<br>Guinée équatoriale<br>Éthiopie<br>Gambie<br>Guinée<br>Guinée-Bissau<br>Haïti/Kiribati<br>Lesotho<br>Madagascar<br>Malawi<br>Mali<br>Mozambique<br>Myanmar<br>Niger<br>Sénégal<br>Sierra Leone<br>Soudan<br>Togo<br>Tuvalu<br>Ouganda<br>Yémen | 15<br>Afghanistan<br>Angola<br>Burkina Faso<br>Burundi<br>Cambodge<br>Rép. centrafricaine<br>Tchad<br>Rép. dém. du Congo<br>Libéria<br>Mauritanie<br>Rwanda<br>Sao Tomé-et-Principe<br>Somalie<br>Rép.-Unie- de Tanzanie<br>Zambie |

Tableau 16 (suite)

| Objectif      | Données disponibles | Objectif réalisé avant 2003                                  | Objectif réalisable d'ici à 2015   | Progrès lents  | Régression/stagnation                                  |
|---------------|---------------------|--|--|--|--|
| Accès à l'eau | 34 PMA              | 3<br>Rép. centrafricaine<br>Myanmar<br>Rép.-Unie de Tanzanie | 10<br>Angola<br>Burundi<br>Comores<br>Érythrée<br>Haïti<br>Kiribati<br>Malawi<br>Mauritanie<br>Népal<br>Rwanda | 16<br>Bangladesh<br>Bénin<br>Burkina Faso<br>Tchad<br>Rép. dém. du Congo<br>Djibouti<br>Guinée<br>Libéria<br>Madagascar<br>Mali<br>Niger<br>Sénégal<br>Soudan<br>Togo<br>Ouganda<br>Zambie | 5<br>Éthiopie<br>Maldives<br>Samoa<br>Vanuatu<br>Yémen |

Source: Estimations du secrétariat de la CNUCED d'après une communication directe du Bureau du PNUD chargé d'établir le rapport sur le développement humain.

- a Les variables quantitatives utilisées pour évaluer la réalisation des objectifs concernant la faim, l'enseignement primaire, l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation, la mortalité infantile et l'accès à l'eau salubre sont respectivement les suivantes: pourcentage de personnes sous-alimentées par rapport à la population totale, taux net de scolarisation primaire, rapport nombre de filles/nombre de garçons aux niveaux primaire et secondaire (indice de parité des sexes), taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes) et proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau améliorée. Pour évaluer les progrès accomplis, les données relatives aux années suivantes ont été utilisées: pour la faim: 1990-1992 et 2000-2002, pour l'enseignement primaire: 1990-1991 et 2002-2003, pour l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation: 1991 et 2003, pour la mortalité infantile: 1990 et 2003, et pour l'accès à l'eau: 1990 et 2002. Les projections sont fondées sur le postulat selon lequel les taux moyens de variation annuelle entre 1990 (ou l'année la plus proche) et 2003 (ou l'année la plus proche) seront les mêmes jusqu'en 2015.
- b Objectif réalisé en 2000, mais depuis cette date le pays a enregistré un recul.

de scolarisation enregistré en 1990 dans les PMA africains était beaucoup plus bas que dans les deux autres groupes de PMA.

Les résultats en matière d'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire sont relativement bons, 10 PMA (sur 36 pour lesquels des données sont disponibles) ayant atteint l'objectif fixé et 9 autres étant considérés en bonne voie pour y parvenir d'ici à 2015. Par exemple, le ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire est passé de 35 % en 1990 à 69 % en 2003 au Yémen et, pendant la même période, de 68 à 98 % en Gambie, de 47 à 77 % en Guinée et de 60 à 89 % au Népal. Toutefois, la moitié environ des PMA pour lesquels des données sont disponibles enregistrent actuellement peu de progrès.

La réduction de la mortalité infantile dans les PMA est très lente dans plus de 80 % des pays pour lesquels des données sont disponibles et plusieurs PMA connaissent un recul dans ce domaine. Seuls 11 PMA sont en bonne voie pour atteindre l'objectif fixé. La réduction de la mortalité infantile a été spectaculaire au Bhoutan, en Guinée, au Mozambique et dans la République démocratique populaire lao.

La République centrafricaine, le Myanmar et la République-Unie de Tanzanie sont parvenus à réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau. Entre 1990 et 2002, le pourcentage de la population ayant accès à l'eau dans ces pays est passé respectivement de 38 à 73 %, de 48 à 80 % et de 48 à 75 %. Parmi les autres PMA pour lesquels des données étaient disponibles, 10 étaient en bonne voie pour atteindre l'objectif fixé d'ici à 2015, 16 progressaient très lentement et 5 enregistraient une stagnation ou un recul.

De nombreux PMA ont été particulièrement touchés par l'épidémie de VIH/sida. Selon les données provenant d'ONUSIDA (2004), fin 2003:

---

*Les résultats en matière d'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire sont relativement bons.*

---



---

*La réduction de la mortalité infantile dans les PMA est très lente. Seuls 11 PMA sont en bonne voie pour atteindre l'objectif fixé.*

---

*La majorité des PMA devraient accroître le taux d'alphabétisation des adultes de plus de 33 % entre 2001 et 2015.*

- 28 % de la population mondiale estimée d'adultes et d'enfants dans le monde et 27 % de la population totale mondiale séropositive d'adultes vivaient dans les PMA;
- 32 % des femmes séropositives dans le monde vivaient dans les PMA;
- 45 % des enfants (âgés de 0 à 14 ans) séropositifs dans le monde vivaient dans les PMA;
- 34 % des décès dus au sida (enfants et adultes) survenaient dans les PMA, selon les estimations;
- 43 % des enfants devenus orphelins en raison du VIH/sida vivaient dans les PMA.

Dans le tableau 17 sont résumés les progrès récemment accomplis concernant la prévalence du VIH dans les 32 PMA pour lesquels des données sont disponibles<sup>4</sup>. Le taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 49 ans a augmenté dans 13 PMA, a stagné dans 9 autres et a diminué dans 10 autres entre 2001 et 2003. Les principales conséquences économiques et sociales de l'épidémie pour les PMA sont examinées dans CNUCED (2004: première partie, chap. 2). À moins que de nouvelles avancées soient réalisées dans ce domaine, il est peu probable que l'objectif fixé soit atteint d'ici à 2015.

Dans le tableau 18 sont résumés les progrès accomplis dans l'alphabétisation des adultes, l'objectif du Programme d'action étant d'augmenter de 50 % d'ici à 2015 le taux d'alphabétisation des adultes enregistré en 2001. Le tableau

TABLEAU 17. TAUX DE PRÉVALENCE ET ÉVOLUTION DE L'INFECTION À VIH DANS LES PMA, 2001 ET 2003  
(Taux de prévalence: Pourcentage de la population âgée de 15 à 49 ans)

|                                 | 2001 | 2003 | Évolution       |
|---------------------------------|------|------|-----------------|
| Burundi                         | 6,2  | 6,0  | En diminution   |
| Cambodge                        | 2,7  | 2,6  | "               |
| Tchad                           | 4,9  | 4,8  | "               |
| Érythrée                        | 2,8  | 2,7  | "               |
| Lesotho                         | 29,6 | 28,9 | "               |
| Malawi                          | 14,3 | 14,2 | "               |
| Togo                            | 4,3  | 4,1  | "               |
| Ouganda                         | 5,1  | 4,1  | "               |
| République-Unie de Tanzanie     | 9,0  | 8,8  | "               |
| Zambie                          | 16,7 | 16,5 | "               |
| Bénin                           | 1,9  | 1,9  | En stagnation   |
| Burkina Faso                    | 4,2  | 4,2  | "               |
| République centrafricaine       | 13,5 | 13,5 | "               |
| Rép. démocratique du Congo      | 4,2  | 4,2  | "               |
| Gambie                          | 1,2  | 1,2  | "               |
| Rép. démocratique populaire lao | 0,1  | 0,1  | "               |
| Mali                            | 1,9  | 1,9  | "               |
| Sénégal                         | 0,8  | 0,8  | "               |
| Rwanda                          | 5,1  | 5,1  | "               |
| Angola                          | 3,7  | 3,9  | En augmentation |
| Djibouti                        | 2,8  | 2,9  | "               |
| Guinée                          | 2,8  | 3,2  | "               |
| Haïti                           | 5,5  | 5,6  | "               |
| Libéria                         | 5,1  | 5,9  | "               |
| Madagascar                      | 1,3  | 1,7  | "               |
| Mauritanie                      | 0,5  | 0,6  | "               |
| Mozambique                      | 12,1 | 12,2 | "               |
| Myanmar                         | 1,0  | 1,2  | "               |
| Népal                           | 0,4  | 0,5  | "               |
| Niger                           | 1,1  | 1,2  | "               |
| Éthiopie                        | 4,1  | 4,4  | "               |
| Soudan                          | 1,9  | 2,3  | "               |

Source: Estimations de ONUSIDA; Division de statistique de l'ONU.

montre clairement que si les tendances observées entre 1990 et 2001 se poursuivent jusqu'en 2015, seul un PMA — le Mali — sera très loin d'atteindre cet objectif. Seuls trois PMA sont en bonne voie, mais la majorité des pays pour lesquels des données sont disponibles devraient accroître le taux d'alphabétisation des adultes de plus de 33 %.

**TABLEAU 18. PROGRÈS DES PMA VERS LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF D'ALPHABÉTISATION ÉNONCÉ DANS LE PROGRAMME D'ACTION DES PMA, 1990, 2001 ET 2015**

(Taux d'alphabétisation des adultes: pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus)

|                                       | 1990 | 2001 | Objectif pour 2015 | Taux escompté <sup>a</sup> pour 2015 |
|---------------------------------------|------|------|--------------------|--------------------------------------|
| Bangladesh                            | 34   | 41   | 61                 | 49                                   |
| Bénin                                 | 26   | 39   | 58                 | 54                                   |
| Burundi                               | 37   | 49   | 74                 | 65                                   |
| Cambodge                              | 62   | 69   | 100                | 77                                   |
| Cap-Vert                              | 64   | 75   | 100                | 89                                   |
| Comores                               | 54   | 56   | 84                 | 59                                   |
| Éthiopie                              | 29   | 40   | 60                 | 55                                   |
| Haiti                                 | 40   | 51   | 76                 | 65                                   |
| Lesotho                               | 78   | 81   | 100                | 86                                   |
| Libéria                               | 39   | 55   | 82                 | 75                                   |
| Malawi                                | 52   | 61   | 91                 | 73                                   |
| Maldives                              | 95   | 97   | 100                | 100                                  |
| Mali                                  | 19   | 19   | 29                 | 19                                   |
| Mauritanie                            | 35   | 41   | 61                 | 48                                   |
| Mozambique                            | 33   | 45   | 68                 | 60                                   |
| Myanmar                               | 81   | 85   | 100                | 90                                   |
| Népal                                 | 30   | 43   | 64                 | 59                                   |
| Niger                                 | 11   | 17   | 25                 | 23                                   |
| Ouganda                               | 56   | 68   | 100                | 83                                   |
| République centrafricaine             | 33   | 49   | 73                 | 68                                   |
| République démocratique populaire lao | 57   | 66   | 98                 | 77                                   |
| République-Unie de Tanzanie           | 63   | 76   | 100                | 93                                   |
| Rwanda                                | 53   | 68   | 100                | 87                                   |
| Samoa                                 | 98   | 99   | 100                | 100                                  |
| Sénégal                               | 28   | 38   | 57                 | 51                                   |
| Soudan                                | 46   | 59   | 88                 | 75                                   |
| Tchad                                 | 28   | 44   | 66                 | 65                                   |
| Togo                                  | 44   | 58   | 88                 | 76                                   |
| Yémen                                 | 33   | 48   | 71                 | 67                                   |
| Zambie                                | 68   | 79   | 100                | 93                                   |

Source: Estimations et projections du secrétariat de la CNUCED d'après Banque Mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde 2005*, CD-ROM.

- a Le taux escompté d'alphabétisation des adultes en 2015 est calculé en se fondant sur l'hypothèse que les progrès enregistrés entre 1990 et 2001 se poursuivront au même rythme entre 2001 et 2015.

## E. Objectifs de développement des infrastructures concernant les transports et les communications

Le Programme d'action comprend les six objectifs suivants dans le domaine des infrastructures:

- «a) D'ici à 2010, développer les liaisons ou réseaux routiers dans les PMA, pour les porter aux niveaux qu'ils atteignent actuellement dans d'autres pays en développement, ainsi que les capacités routières urbaines, les systèmes d'égouts et autres aménagements connexes;

*Le Programme d'action comprend six objectifs dans le domaine des infrastructures.*

---

*16 PMA semblent être en bonne voie pour atteindre d'ici à 2010 le même nombre de kilomètres de routes par habitant dont disposaient les autres pays en développement en 2001, alors que 17 PMA sont très en retard.*

---

- b) Moderniser et développer les ports et les aéroports ainsi que les installations connexes pour en augmenter la capacité d'ici à 2010;
- c) Moderniser et développer les liaisons et installations ferroviaires, pour porter leur capacité au niveau de celle d'autres pays en développement d'ici à la fin de la décennie;
- d) Développer les réseaux de communication des PMA, y compris les services de poste et de télécommunication, et améliorer l'accès des pauvres à ces services en zone urbaine comme en zone rurale pour atteindre les niveaux actuels d'autres pays en développement;
- e) Augmenter de 50 % l'enseignement de l'informatique dans les établissements d'enseignement supérieur et les universités, et de 25 % dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2015;
- f) Accroître la densité téléphonique moyenne pour qu'elle atteigne cinq lignes principales pour 100 habitants et porter à 10 % la proportion de personnes raccordées à Internet d'ici à 2010» (Nations Unies, 2001: par. 43).

Pour évaluer les progrès accomplis par les PMA vers la réalisation des objectifs a) et f), on a considéré que ces objectifs visent à amener, d'ici à 2010, les PMA au niveau qui était celui des autres pays en développement en 2001.

L'absence de données limite considérablement la portée de l'analyse. À l'exception des objectifs a) et f), la pénurie de statistiques ne permet pas de comparaison. S'agissant de l'objectif a), l'absence de données récentes a contraint à appliquer la moyenne des taux de croissance enregistrés dans les années 90 à l'année la plus récente, pour établir ensuite des projections jusqu'en 2010. Les valeurs estimées, qui supposent le maintien des taux de croissance antérieurs au Programme d'action sont ensuite comparées à la valeur correspondante enregistrée en 2001 dans les autres pays en développement. Pour l'objectif f), des données plus récentes sont disponibles et l'évaluation des progrès repose sur l'estimation du taux de croissance annuel moyen des PMA pendant la période 2001-2003 et sur l'établissement de projections pour l'année 2010.

---

*Le fossé numérique risque de ne pas être comblé avant 2010. La majorité des PMA sont très en retard par rapport aux objectifs de densité téléphonique — cinq lignes principales pour 100 habitants — et de raccordement à Internet — 10 % de la population d'ici à 2010.*

---

Le tableau 19 illustre les progrès accomplis par chaque PMA vers la réalisation des objectifs a) à f). Il permet de tirer les conclusions suivantes:

- Les PMA insulaires possèdent de meilleures infrastructures en matière de transports et de communication que les autres PMA et semblent être davantage susceptibles d'atteindre les objectifs énoncés dans le Programme d'action;
- S'agissant de l'infrastructure en matière de transports, 16 PMA semblent être en bonne voie pour atteindre d'ici à 2010 le même nombre de kilomètres de routes par habitant dont disposaient les autres pays en développement en 2001, alors que 17 PMA sont très en retard. Lorsqu'un indicateur de la qualité des infrastructures, par exemple le nombre de kilomètres de routes à revêtement dur, est pris en compte, le tableau est différent: 24 PMA sont très en retard, 5 ont réalisé l'objectif et seul 1 est en progrès. Il s'ensuit qu'il ne suffit pas d'augmenter le kilométrage du réseau routier lorsque les routes sont de mauvaise qualité et à peine utilisables;
- Le fossé numérique risque de ne pas être comblé avant 2010. La majorité des PMA sont très en retard par rapport aux objectifs de densité téléphonique — cinq lignes principales pour 100 habitants — et de

TABLEAU 19. PROGRÈS DES PMA VERS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION ÉNONCÉS DANS LE PROGRAMME D'ACTION, 2010  
(Avant et après la Conférence de Bruxelles)

|                                       | Objectif en matière de transport |   | Objectif en matière d'infrastructure de communication |                               |
|---------------------------------------|----------------------------------|---|---|-------------------------------|
|                                       | Routes km/milliers d'habitants   | Routes à revêtement dur km/milliers d'habitants | Lignes téléphoniques principales pour 100 habitants   | Internauts pour 100 habitants |
| Afghanistan                           | Très en retard                   | Très en retard                                  | Très en retard  | En progrès                    |
| Angola                                | En retard                        | En recul  | Très en retard  | En progrès                    |
| Bangladesh                            | Très en retard                   | Très en retard                                  | Très en retard  | Très en retard                |
| Bénin                                 | Très en retard                   | Très en retard                                  | Très en retard  | En progrès                    |
| Bhoutan                               | En progrès                       | Réalisé   | En recul  | Très en retard                |
| Burkina Faso                          | Très en retard                   | En recul  | Très en retard  | Très en retard                |
| Burundi                               | ..                               | ..  | Très en retard  | Très en retard                |
| Cambodge                              | En recul                         | Très en retard                                  | Très en retard  | Très en retard                |
| Cap-Vert                              | Très en retard                   | Réalisé   | Réalisé   | En progrès                    |
| Comores                               | ..                               | ..  | En retard   | En progrès                    |
| Djibouti                              | En progrès                       | Très en retard                                  | Très en retard  | En progrès                    |
| Érythrée                              | Très en retard                   | Très en retard                                  | Très en retard  | Très en retard                |
| Éthiopie                              | Très en retard                   | En recul  | Très en retard  | Très en retard                |
| Gambie                                | Très en retard                   | Très en retard                                  | En recul  | En progrès                    |
| Guinée                                | En progrès                       | Très en retard                                  | Très en retard  | En progrès                    |
| Guinée équatoriale                    | En progrès                       | ..  | Très en retard  | En progrès                    |
| Guinée-Bissau                         | En recul                         | Très en retard                                  | Très en retard  | En progrès                    |
| Haïti                                 | Très en retard                   | Très en retard                                  | En recul  | En progrès                    |
| Îles Salomon                          | En progrès                       | Très en retard                                  | En recul  | Très en retard                |
| Kiribati                              | ..                               | ..  | En progrès  | Très en retard                |
| Lesotho                               | En progrès                       | Très en retard                                  | En progrès  | En progrès                    |
| Libéria                               | En progrès                       | Très en retard                                  | En recul  | Très en retard                |
| Madagascar                            | En progrès                       | En recul  | En recul  | Très en retard                |
| Malawi                                | En progrès                       | En retard                                       | Très en retard  | Très en retard                |
| Maldives                              | ..                               | ..  | Réalisé   | En progrès                    |
| Mali                                  | Très en retard                   | Très en retard                                  | Très en retard  | Très en retard                |
| Mauritanie                            | En retard                        | Très en retard                                  | En retard   | Très en retard                |
| Mozambique                            | Très en retard                   | Très en retard                                  | En recul  | En progrès                    |
| Myanmar                               | Très en retard                   | Très en retard                                  | Très en retard  | Très en retard                |
| Népal                                 | Très en retard                   | En recul  | Très en retard  | Très en retard                |
| Niger                                 | En recul                         | En recul  | Très en retard  | Très en retard                |
| Ouganda                               | ..                               | ..  | Très en retard  | Très en retard                |
| République centrafricaine             | En progrès                       | Très en retard                                  | Très en retard  | Très en retard                |
| République démocratique du Congo      | ..                               | ..  | En recul  | Très en retard                |
| République démocratique populaire lao | En progrès                       | Réalisé   | Très en retard  | Très en retard                |
| République-Unie de Tanzanie           | En progrès                       | En recul  | En recul  | En progrès                    |
| Rwanda                                | Très en retard                   | En recul  | En recul  | Très en retard                |
| Samoa                                 | ..                               | Réalisé   | En progrès  | En progrès                    |
| Sao Tomé-et-Principe                  | ..                               | Réalisé   | En progrès  | Réalisé                       |
| Sénégal                               | Très en retard                   | Très en retard                                  | En recul  | En progrès                    |
| Sierra Leone                          | En recul                         | En recul  | Très en retard  | Très en retard                |
| Somalie                               | En retard                        | Très en retard                                  | En progrès  | Très en retard                |
| Soudan                                | Très en retard                   | Très en retard                                  | En progrès  | En progrès                    |
| Tchad                                 | En progrès                       | Très en retard                                  | Très en retard  | En progrès                    |
| Timor-Leste                           | ..                               | ..  | ..  | ..                            |
| Togo                                  | Très en retard                   | Très en retard                                  | Très en retard  | Très en retard                |
| Vanuatu                               | En progrès                       | En progrès                                      | En recul  | Très en retard                |
| Yémen                                 | En progrès                       | Très en retard                                  | En progrès  | En progrès                    |
| Zambie                                | En progrès                       | En retard                                       | En recul  | En progrès                    |

Source: Estimations et projections de la CNUCED d'après Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde 2005*, CD-ROM, et *Indicateurs des télécommunications dans le monde 2005*, CD-ROM.

Note: L'écart enregistré avec les autres pays en développement concernant le premier objectif (objectif A) a été calculé en appliquant le taux annuel moyen de croissance pour la période 1990-1999 à la dernière année disponible et en faisant des projections jusqu'à l'année 2010. La terminologie utilisée est la suivante: «Réalisé» (le pays a déjà atteint le même niveau que la moyenne des autres pays en développement); «En progrès» (le pays a déjà atteint 95 % de la moyenne des autres pays en développement); «En retard» (le pays a atteint entre 75 et 94 % de la moyenne des autres pays en développement); «Très en retard» (le pays a atteint entre 0 et 74 % de la moyenne des autres pays en développement); «En recul» (la situation du pays s'est détériorée pendant les années 90). Les progrès vers la réalisation du dernier objectif (objectif E) ont été évalués en appliquant le taux annuel moyen de croissance de la période 2001-2004 aux derniers chiffres disponibles et en établissant des projections jusqu'à l'année 2010.



raccordement à Internet — 10 % de la population d'ici à 2010. Il est intéressant de noter que pour ce qui est du nombre d'internautes, 21 PMA sont en bonne voie pour atteindre l'objectif fixé, sous réserve que le taux de croissance enregistré pendant la période 2001-2004 se maintienne jusqu'en 2010.

## F. Objectifs en matière d'APD, d'allégement de la dette et d'accès aux marchés pour les partenaires de développement

### 1. QUANTITÉ DE L'AIDE

Au titre de l'engagement 7, «Mobiliser les ressources financières», le Programme d'action stipule notamment que les «pays donateurs appliqueront dès que possible les mesures suivantes, conformément aux engagements souscrits à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés:

- a) Les pays donateurs qui consacrent plus de 0,20 % de leur PNB à l'APD aux PMA continueront à le faire et redoubleront d'efforts;
- b) Les autres pays donateurs qui ont atteint l'objectif de 0,15 % s'engagent à atteindre rapidement l'objectif de 0,20 %;
- c) Tous les autres pays donateurs qui se sont engagés à atteindre l'objectif de 0,15 % réaffirment leur engagement et décident de l'honorer dans les cinq ans à venir ou de tout mettre en œuvre pour hâter sa réalisation;
- d) Pendant la durée du Programme d'action, les autres pays donateurs feront de leur mieux, individuellement, pour accroître leur APD aux PMA, de façon que leur assistance collective à ces pays augmente sensiblement» (Nations Unies, 2001: par. 83).

Comme le montre le tableau 20, dans sept pays membres du CAD — Belgique, Danemark, Irlande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas et Suède — les versements nets d'APD équivalaient à 0,2 % de leur RNB en 2003, conformément à l'objectif défini dans le Programme d'action. En 2004, le Portugal, la Norvège, le Luxembourg, le Danemark, les Pays-Bas, la Suède et l'Irlande ont atteint cet objectif. En 2004, la Belgique et la France ont atteint l'objectif de 0,15 % (0,18 et 0,15 %) du RNB respectivement. Les contributions totales des États membres de l'UE, qui représentaient 63,6 % du montant total des versements d'APD aux PMA en 2004, ont diminué légèrement entre 2003 (0,13 %) et 2004 (0,12 %), mais ont augmenté par rapport à la période 2000-2001 (0,09 % en 2001 et 0,10 % en 2002).

Parmi les pays membres du CAD, les États-Unis restent le premier donateur aux PMA en chiffres absolus, leurs contributions représentant 19,2 % du montant total des versements nets d'aide aux PMA en 2004. Toutefois, l'APD des États-Unis aux PMA en pourcentage du RNB n'a que légèrement augmenté pour s'établir à 0,04 % en 2003 et 2004, contre 0,03 % en 2002. En 2004, la France arrivait en deuxième position en chiffres absolus.

En volume, les versements nets d'APD aux PMA provenant des États membres du CAD ont presque doublé en 2004 par rapport à 2001 (pour atteindre 12 019 000 de dollars contre 23 490 000 de dollars respectivement).

---

*Dans sept pays membres du CAD — Belgique, Danemark, Irlande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas et Suède — les versements nets d'APD équivalaient à 0,2% de leur RNB en 2003.*

---



Les efforts d'assistance de tous les pays membres du CAD, tels que mesurés par le ratio APD/RNB, ont augmenté, passant de 0,06 en 2002 à 0,08 en 2003 et 2004. Toutefois, globalement, le ratio APD/RNB demeure inférieur aux objectifs d'APD aux PMA énoncés dans le Programme d'action.

## 2. DÉLIEMENT DE L'AIDE

Afin d'accroître l'efficacité de l'aide aux PMA, le Programme d'action de Bruxelles contient l'engagement de la part des pays donateurs de mettre en œuvre la recommandation de 2001 du CAD de l'OCDE sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés (DCD/CAD) (2001)12/FINAL), qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Comme le montre le tableau 20, le ratio de déliement de l'APD bilatérale aux PMA continue d'augmenter. En 2004, le taux moyen pour l'ensemble des pays membres du CAD a dépassé le point de référence convenu, soit 0,60. Il est dit par ailleurs dans le rapport de 2006 sur l'avancement de la mise en œuvre de la recommandation du CAD/OCDE que «En 2005, la mise en œuvre de la recommandation a continué d'avancer à un rythme satisfaisant, ... et que certains membres ont délié leur aide au-delà de ce que requiert la recommandation» (OCDE, 2006: 2-3).

*Le ratio de déliement de l'APD bilatérale aux PMA continue d'augmenter... et certains membres ont délié leur aide au-delà de ce que requiert la recommandation.*

TABLEAU 20. VERSEMENTS NETS D'AIDE DES PAYS MEMBRES DU CAD AUX PMA<sup>a</sup> ET RATIO DE DÉLIEMENT DE L'APD AUX PMA, 2003 ET 2004  
(% du RNB des donateurs par ordre décroissant)

|                  | En millions de dollars | En % du total CAD | En % du total donateurs | En % du RNB des donateurs | En millions de dollars | En % du total CAD | En % du total donateurs | En % du RNB des donateurs | Ratio de déliement de l'APD <sup>b</sup> |
|------------------|------------------------|-------------------|-------------------------|---------------------------|------------------------|-------------------|-------------------------|---------------------------|--|
|                  | 2003                   | 2003              | 2003                    | 2003                      | 2004                   | 2004              | 2004                    | 2004                      | 2004                                     |
| Portugal         | 205                    | 0,9               | 64                      | 0,14                      | 878                    | 3,7               | 85                      | 0,53                      | 0,99                                     |
| Norvège          | 801                    | 3,6               | 39                      | 0,36                      | 837                    | 3,6               | 38                      | 0,33                      | 1,00                                     |
| Luxembourg       | 65                     | 0,3               | 34                      | 0,27                      | 87                     | 0,4               | 37                      | 0,31                      | 1,00                                     |
| Danemark         | 673                    | 3,0               | 38                      | 0,32                      | 735                    | 3,1               | 36                      | 0,31                      | 0,80                                     |
| Pays-Bas         | 981                    | 4,4               | 25                      | 0,20                      | 1 453                  | 6,2               | 35                      | 0,25                      | 0,96                                     |
| Suède            | 822                    | 3,7               | 34                      | 0,27                      | 762                    | 3,2               | 28                      | 0,22                      | 0,98                                     |
| Irlande          | 266                    | 1,2               | 53                      | 0,21                      | 322                    | 1,4               | 53                      | 0,21                      | 1,00                                     |
| Belgique         | 1 088                  | 4,9               | 59                      | 0,35                      | 645                    | 2,7               | 44                      | 0,18                      | 0,99                                     |
| France           | 2 965                  | 13,3              | 41                      | 0,16                      | 3 169                  | 13,5              | 37                      | 0,15                      | 0,85                                     |
| Royaume-Uni      | 2 273                  | 10,2              | 36                      | 0,12                      | 2 988                  | 12,7              | 38                      | 0,14                      | 1,00                                     |
| Suisse           | 405                    | 1,8               | 31                      | 0,12                      | 399                    | 1,7               | 26                      | 0,11                      | 0,95                                     |
| Allemagne        | 2 508                  | 11,3              | 37                      | 0,10                      | 2 312                  | 9,8               | 31                      | 0,08                      | 0,66                                     |
| Finlande         | 183                    | 0,8               | 33                      | 0,11                      | 153                    | 0,6               | 23                      | 0,08                      | 1,00                                     |
| Canada           | 634                    | 2,9               | 31                      | 0,07                      | 702                    | 3,0               | 27                      | 0,07                      | 0,76                                     |
| Nouvelle-Zélande | 45                     | 0,2               | 27                      | 0,06                      | 65                     | 0,3               | 31                      | 0,07                      | 0,36                                     |
| Australie        | 259                    | 1,2               | 21                      | 0,05                      | 350                    | 1,5               | 24                      | 0,06                      | 0,91                                     |
| Autriche         | 169                    | 0,8               | 33                      | 0,07                      | 168                    | 0,7               | 25                      | 0,06                      | 0,68                                     |
| Italie           | 1 104                  | 5,0               | 45                      | 0,08                      | 788                    | 3,4               | 32                      | 0,05                      | 0,80                                     |
| Espagne          | 342                    | 1,5               | 17                      | 0,04                      | 424                    | 1,8               | 17                      | 0,04                      | 0,95                                     |
| États-Unis       | 4 474                  | 20,1              | 27                      | 0,04                      | 4 504                  | 19,2              | 23                      | 0,04                      | 0,03                                     |
| Japon            | 1 922                  | 8,6               | 22                      | 0,04                      | 1 684                  | 7,2               | 19                      | 0,04                      | 0,81                                     |
| Grèce            | 55                     | 0,2               | 15                      | 0,03                      | 65                     | 0,3               | 14                      | 0,03                      | 0,41                                     |
| Total CAD        | 22 237                 | 100,0             | 32                      | 0,08                      | 23 490                 | 100,0             | 30                      | 0,08                      | 0,68                                     |
| dont:            |                        |                   |                         |                           |                        |                   |                         |                           |  |
| Membres de l'UE  | 13 697                 | 61,6              | 37                      | 0,13                      | 14 949                 | 63,6              | 35                      | 0,12                      | ..                                       |

Source: Estimations du secrétariat de la CNUCED d'après des données en ligne du CAD/OCDE et de l'OCDE (2006).

- a Y compris les flux multilatéraux imputés, c'est-à-dire en prenant en considération les contributions versées par le biais d'organisations multilatérales, calculées d'après la répartition géographique des versements multilatéraux pour l'année de référence.
- b Le ratio de déliement de l'APD bilatérale versée aux PMA est calculé comme suit: APD bilatérale non liée divisée par le total de l'APD bilatérale versée aux PMA (sur la base des engagements).

---

*Le déliement de l'aide aux PMA se fait à un rythme rapide, et un consensus semble se dégager concernant l'idée qu'une poursuite du déliement contribuerait à une plus grande efficacité de l'aide.*

---

En outre, selon le rapport de 2006:

- Tous les membres avaient mis en œuvre les dispositions relatives au champ d'application de la recommandation;
- «Pour donner suite à la Déclaration de Paris et en réponse aux appels lancés lors des grandes conférences internationales en faveur d'un accroissement de la part de l'aide non liée, le CAD a entrepris d'examiner diverses approches susceptibles d'optimiser les avantages de l'aide non liée, dans le sens notamment d'une amélioration de l'efficacité de l'aide et d'une utilisation optimale des ressources.» (OCDE: 2006: 8). L'une des décisions adoptées concerne la suppression des seuils prévus dans la recommandation afin d'accroître le partage de l'effort entre les donateurs; ces dispositions doivent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2006;
- Bien que la coopération technique soit exclue du champ d'application des recommandations, il a été décidé en outre d'«étudier les possibilités de délier les formes de coopération technique liées à la passation de marchés». Néanmoins, en 2004, l'Australie a adopté le principe du déliement de sa coopération technique avec les PMA (OCDE, 2005: 5);
- En 2005, la Communauté européenne a adopté deux règlements relatifs à l'accès à l'aide extérieure de la Communauté, qui stipulaient que l'aide consentie aux PMA serait dans son intégralité non liée. En vertu de ces nouveaux règlements, «toutes les activités faisant intervenir une expertise (comme la coopération technique) seront non liées et ne seront soumises qu'au double critère de la qualité et du prix» (OCDE, 2006: 3), et l'aide alimentaire serait également non liée.

En résumé, le déliement de l'aide aux PMA se fait à un rythme rapide, et un consensus semble se dégager concernant l'idée qu'une poursuite du déliement contribuerait à une plus grande efficacité de l'aide.

### 3. ALLÈGEMENT DE LA DETTE

Le Programme d'action met l'accent sur un certain nombre de mesures essentielles que les PMA et leurs partenaires de développement devraient prendre en matière d'allègement et de gestion de la dette. L'action des partenaires de développement se fonde sur l'application effective de l'Initiative PPTE renforcée.

---

*En août 2005, 22 PMA avaient atteint le point de décision et 13 le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée.*

---

Trente PMA sont actuellement considérés comme susceptibles de bénéficier d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée. En août 2005, 22 de ces pays avaient atteint le point de décision et 13 le point d'achèvement (voir le tableau 21)<sup>5</sup>. La plupart des pays avaient atteint le point de décision en 2000. Depuis mai 2001, seuls quatre autres PMA ont fait de même. Mais, pendant cette période, 12 PMA ont atteint le point d'achèvement, dont 8 — Bénin, Éthiopie, Madagascar, Mali, Niger, Rwanda, Sénégal et Zambie — depuis 2003.

En 2004, l'application de la «clause d'extinction» de l'Initiative PPTE renforcée a été repoussée de 2004 à la fin de 2006, ce qui permettra à de nouveaux pays de pouvoir bénéficier de cette initiative, à condition de satisfaire aux critères de revenu et d'endettement sur la base des données recueillies à la fin de 2004. Selon les analyses du FMI et de l'IDA, 10 PMA sont considérés comme ayant des indicateurs d'endettement dépassant les seuils définis dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée. Il s'agit de sept PMA, qui étaient déjà reconnus comme des bénéficiaires potentiels de l'Initiative, mais

qui n'avaient pas encore atteint le point de décision " Comores, Libéria, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, Somalie, Soudan et Togo ", ainsi que de l'Érythrée, de Haïti et du Népal. Deux PMA (Afghanistan et Cap-Vert) affichent des ratios inférieurs au seuil de l'Initiative PPTE renforcée, et une évaluation finale n'a pu être réalisée dans le cas de trois autres PMA en raison de données incomplètes. Ces pays sont le Bangladesh, le Bhoutan et le Myanmar, ce dernier ayant déjà été considéré comme un bénéficiaire potentiel. Par conséquent, 5 autres PMA pourraient être ajoutés aux 30 PMA qui figurent déjà sur la liste des PPTE.

En valeur actuelle nette, les PMA-PPTE qui ont atteint le point d'achèvement ont bénéficié d'engagements d'allègement de la dette d'un montant de 14,2 milliards de dollars, dont 60 % sont allés à l'Éthiopie, au Mozambique, à la République-Unie de Tanzanie et à la Zambie. Les PMA-PPTE qui ont atteint le point de décision ont reçu 9,7 milliards de dollars, dont 65 % avaient été affectés à la République démocratique du Congo.

Le tableau 21 illustre l'évolution d'un des principaux indicateurs de l'endettement, à savoir le ratio service de la dette acquitté/recettes publiques dans les pays considérés entre 2000 et 2004. Ce ratio a diminué dans 17 des 22 PMA-PPTE qui avaient atteint le point de décision avant septembre 2005. Les cinq pays où le ratio service de la dette acquitté/recettes publiques a augmenté malgré l'allègement de la dette sont le Burundi, la Gambie, le Mozambique, la République démocratique du Congo et la Zambie. Dans les 22 PMA ayant atteint le point de décision, ce ratio a baissé pour atteindre 16,6 % en 2004 contre 22,3 % en 2000. Cette diminution était encore plus marquée dans les

TABLEAU 21. RATIO SERVICE ACQUITTÉ DE LA DETTE ET RECETTES PUBLIQUES DANS CERTAINS PMA-PPTE, 2000–2004

|                       | Date d'approbation du |                    | Service acquitté de la dette en % des recettes publiques |      |      |      |      |
|-----------------------|-----------------------|--------------------|--|------|------|------|------|
|                       | Point de décision     | Point d'achèvement | 2000   | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 |
| Bénin                 | Juillet 2000          | Mars 2003          | 14,6   | 9,4  | 7,8  | 5,4  | 5,4  |
| Burkina Faso          | Juillet 2000          | Avril 2002         | 18,5   | 11,4 | 10,3 | 8,1  | 5,8  |
| Éthiopie              | Novembre 2001         | Avril 2004         | 10,2   | 15,5 | 8,9  | 6,4  | 8    |
| Madagascar            | Décembre 2000         | Octobre 2004       | 13,9   | 9,8  | 14,3 | 9,3  | 11,9 |
| Mali                  | Septembre 2000        | Mars 2003          | 20,9   | 12,9 | 12,5 | 9,1  | 9,8  |
| Mauritanie            | Mars 2000             | Juin 2002          | 36,1   | 40,2 | 20,9 | 15,6 | 12,6 |
| Mozambique            | Avril 2000            | Septembre 2001     | 4,1  | 6,7  | 12,3 | 11,6 | 6,5  |
| Niger                 | Décembre 2000         | Avril 2004         | 14,5   | 18,8 | 23,0 | 9,3  | 6,8  |
| Ouganda               | Mars 2000             | Mai 2000           | 15,3   | 9,3  | 8,6  | 8,6  | 10,5 |
| Rép.-Unie de Tanzanie | Avril 2000            | Novembre 2001      | 16,1   | 8,3  | 8,0  | 6,8  | 7,7  |
| Rwanda                | Décembre 2000         | Avril 2005         | 23,4   | 11,8 | 8,1  | 7,2  | 7,1  |
| Sénégal               | Juin 2000             | Avril 2004         | 21,8   | 19,6 | 16,5 | 13,8 | 8,1  |
| Zambie                | Décembre 2000         | Avril 2005         | 29,3   | 21,7 | 18,3 | 23,6 | 37,6 |
| Burundi               | Août 2005             |                    | 16,5   | 11,9 | 22,7 | 22,3 | 69,7 |
| Gambie                | Décembre 2000         |                    | 26,6   | 26,3 | 43,2 | 22,0 | 34,0 |
| Guinée                | Décembre 2000         |                    | 33,1   | 18,5 | 19,7 | 18,1 | 16,7 |
| Guinée-Bissau         | Décembre 2000         |                    | 31,3   | 1,2  | 6,9  | 12,8 | 28,2 |
| Malawi                | Décembre 2000         |                    | 36,1   | 25,7 | 18,6 | 28,6 | 17,4 |
| Rép. dém. du Congo    | Juillet 2003          |                    | ..   | ..   | 8,2  | 21,0 | 13,6 |
| Sao Tomé-et-Principe  | Décembre 2000         |                    | 38,7   | 46,4 | 39,2 | 36,6 | 18,6 |
| Sierra Leone          | Mars 2002             |                    | 44,4   | 88,6 | 19,2 | 12,7 | 28,0 |
| Tchad                 | Mai 2001              |                    | 29,4   | 9,3  | 18,6 | 14,9 | 12,4 |

Source: Fonds monétaire international et Association internationale de développement, Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative: Status of implementation, document établi par le personnel du FMI et celui de la Banque mondiale, 19 août 2005.

Note: Les chiffres pour 2004 sont provisoires.

13 PMA-PPTE ayant atteint le point d'achèvement, mais le ratio moyen service de la dette/recettes publiques y était encore légèrement supérieur à 10 % en 2004.

---

*Dans les PMA ayant atteint le point d'achèvement, le problème de leur endettement n'est pas encore définitivement réglé... C'est pourquoi il devient important de prendre des mesures additionnelles pour annuler la dette bilatérale et multilatérale, mesures considérées aussi comme souhaitables dans le Programme d'action.*

---

Par conséquent, même si l'allègement de la dette a contribué à améliorer de manière notable la situation des PMA ayant atteint le point d'achèvement, le problème de leur endettement n'est pas encore définitivement réglé. Dans les pays qui ont du mal à développer leur infrastructure et à atteindre les objectifs de développement humain, la dette continue d'absorber une grande partie des finances publiques. C'est pourquoi il devient important de prendre des mesures additionnelles pour annuler la dette bilatérale et multilatérale, mesures considérées aussi comme souhaitables dans le Programme d'action. À cet égard, la décision d'annuler la dette des PMA africains ayant déjà atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE, adoptée au Sommet du G-8 à Gleneagles en juillet 2005 et approuvée lors des réunions du FMI et de la Banque mondiale tenues en septembre 2005, marque une avancée positive.

#### 4. ACCÈS AUX MARCHÉS

Le Programme d'action reconnaît l'importance du commerce pour les PMA et aborde un certain nombre de questions liées au commerce, notamment la forte dépendance de ces pays à l'égard d'un petit nombre d'exportations de produits de base, la nécessité d'améliorer le traitement spécial et différencié et les insuffisances des capacités d'offre. En matière d'accès aux marchés, il existe un objectif précis quantifiable — l'admission en franchise et hors contingent de tous les produits des PMA dans les pays développés — pour lequel on peut mesurer les progrès accomplis<sup>6</sup>.

En 2003, dernière année pour laquelle des données sont disponibles, 80,5 % des importations totales des pays développés en valeur (à l'exclusion des armes) provenant des PMA ont été admises en franchise et hors contingent, en hausse de 3 points de pourcentage par rapport à 2001. Si on exclut les armes et le pétrole, 72,1 % des importations provenant des PMA ont été admises en franchise (tableau 22), en hausse de près de deux points de pourcentage par rapport à 2001.

---

*Si on exclut les armes et le pétrole, 72,1 % des importations provenant des PMA ont été admises en franchise (tableau 22), en hausse de près de deux points de pourcentage par rapport à 2001.*

---

Depuis 2001, les pays membres de la quadrilatérale (Canada, Union européenne, Japon et États-Unis) ont pris un certain nombre d'initiatives pour admettre sur leur marché en franchise et hors contingent un nombre croissant de produits des PMA<sup>7</sup>. Toutefois, hors pétrole et armes, la proportion des importations totales des pays développés provenant des PMA qui sont admises en franchise a en fait diminué entre 1996 et 2003. Comme le montre le tableau 22, les pays en développement qui ne sont pas des PMA sont ceux dont la part des exportations admises en franchise dans les pays développés ont le plus augmenté dans la pratique. Compte tenu des nouvelles initiatives prises pour favoriser l'accès des PMA aux marchés, il est probable que cette évolution s'explique par les capacités d'offre accrues des autres pays en développement.

À la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Hong Kong (Chine), en décembre 2005, il a été décidé que les pays développés membres et les pays en développement membres qui se déclarent en mesure de le faire devraient «offrir un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent sur une base durable, pour tous les produits originaires de tous les PMA pour 2008 ou au plus tard le début de la période de mise en œuvre d'une manière qui assure la stabilité, la sécurité et la prévisibilité» et «faire en sorte que les règles d'origine préférentielles applicables aux importations en provenance des

TABLEAU 22. PROPORTION DES IMPORTATIONS TOTALES DES PAYS DÉVELOPPÉS (EN VALEUR) PROVENANT DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET DES PAYS LES MOINS AVANCÉS ADMISES EN FRANCHISE, 1996, 2001, 2002 ET 2003

|  | 1996 | 2001 | 2002 | 2003 |
|--|------|------|------|------|
| <b>À l'exclusion des armes</b>               |      |      |      |      |
| Pays en développement                        | 48,2 | 62,6 | 64,8 | 69,7 |
| PMA  | 70,3 | 77,5 | 78,0 | 80,5 |
| <b>À l'exclusion des armes et du pétrole</b> |      |      |      |      |
| Pays en développement                        | 44,7 | 60,2 | 63,4 | 63,9 |
| PMA  | 77,4 | 70,4 | 69,2 | 72,1 |

Source: Estimations de la CNUCED et de l'OMC établies par la CNUCED et l'OMC en consultation avec la Banque mondiale, d'après la base de données intégrée de l'OMC, complétée par le Market Access Map du CCI et le système d'information et d'analyse commerciales (TRAINS) de la CNUCED, CD-ROM (Genève, publication annuelle).

PMA soient transparentes et simples, et contribuent à faciliter l'accès aux marchés», et que «les membres qui auront alors des difficultés à offrir un accès aux marchés comme il est indiqué ci-dessus offriront un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour au moins 97 % des produits originaires des PMA, définis au niveau de la ligne tarifaire, pour 2008 ou au plus tard le début de la période de mise en oeuvre» (Déclaration de Hong Kong, annexe F).

L'accès effectif des PMA aux marchés ne sera accru que dans la mesure où des produits sensibles tels que les textiles, le riz, les produits laitiers et le poisson seront inclus. Si cela n'est pas le cas, l'engagement de Hong Kong ne fera que garantir le niveau actuel d'accès aux marchés en franchise et hors contingent. En outre, pour tirer véritablement parti de cet accès aux marchés, les PMA devront bénéficier de règles d'origine simples et transparentes et d'efforts destinés à accroître leur capacité d'exportation.

## G. Progrès vers la sortie de la catégorie des pays les moins avancés

Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 énonce que son succès sera notamment jugé à l'aune de sa capacité de faire sortir ces pays de la catégorie des PMA. Le principe de sortie a été adopté en 1991 par le Comité de la planification du développement (prédécesseur du Comité des politiques de développement), un groupe d'experts indépendants nommé par le Conseil économique et social et chargé notamment de procéder à la révision triennale de la liste des PMA.

Les critères de sortie sont comparables aux critères d'entrée dans la catégorie : un critère de faible revenu, un critère de retard dans le développement du capital humain, et un critère de vulnérabilité économique. La méthodologie de détermination des cas de sortie est basée sur des seuils quantitatifs pour les indicateurs synthétiques correspondant à ces critères: revenu national brut par habitant, indice de capital humain et indice de vulnérabilité économique, respectivement (voir l'encadré 3).

La révision en 2003 de la liste des PMA a amené le Comité des politiques de développement à recommander la sortie du Cap-Vert et des Maldives, deux pays qui avaient dépassé les seuils de sortie relatifs aux critères de faible revenu et de retard dans le développement du capital humain tout en demeurant économiquement vulnérables. La décision de principe relative à la sortie de ces deux pays a été prise par l'Assemblée générale en 2004, quelques jours avant que les Maldives ne soient frappées par le tsunami du 26 décembre. Compte

---

*L'accès effectif des PMA aux marchés ne sera accru que dans la mesure où des produits sensibles seront inclus et où ces pays bénéficieront de règles d'origine simples et transparentes et d'efforts destinés à accroître leur capacité d'exportation.*

---



---

*Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés énonce que son succès sera notamment jugé à l'aune de sa capacité de faire sortir ces pays de la catégorie des PMA.*

---



tenu du choc économique que cette catastrophe naturelle a provoqué aux Maldives, l'Assemblée générale a décidé, en 2005, d'octroyer au pays, à titre exceptionnel, un moratoire de trois ans préalablement à la période de grâce, elle-même de trois ans, qui précèdera la sortie effective. La sortie des Maldives de la catégorie est donc reportée au début de 2011, tandis que celle du Cap-Vert devrait normalement intervenir début 2008.

En 2003, le Samoa a été jugé apte à sortir de la catégorie car il avait dépassé deux seuils de sortie (celui du critère de faible revenu et celui du critère de retard dans le développement du capital humain). Cela a été confirmé lors de la révision de 2006 de la liste, ce qui a amené le Comité des politiques de développement à recommander la sortie de Samoa. Celle-ci devrait se produire à moins que les circonstances ne changent, début 2010. En 2006, le Comité a aussi noté que trois autres PMA, à savoir Kiribati, Tuvalu et Vanuatu, répondaient aux conditions requises pour quitter la catégorie, en vertu de la règle de sortie.

### ENCADRÉ 3. MÉTHODOLOGIE DE DÉTERMINATION DES CAS DE SORTIE DE LA CATÉGORIE DES PMA

Le tableau 2 de l'encadré fait apparaître les seuils applicables aux indicateurs synthétiques utilisés pour décider de l'inscription d'un pays sur la liste des PMA ou de sa sortie.

Pour chacun de ces indicateurs, il existe une marge entre le seuil d'entrée et le seuil de sortie. Cette marge est considérée comme une estimation raisonnable des progrès socioéconomiques supplémentaires qui devraient être enregistrés dans le pays considéré lorsque celui-ci a dépassé le seuil d'entrée: le pays ayant vocation à sortir doit non seulement franchir le seuil auquel d'autres pays entreraient, mais il doit aussi dépasser ce seuil à concurrence d'une marge préétablie. Cette règle reflète le principe selon lequel un pays qui est sur la voie de la sortie, doit avoir enregistré des progrès structurels. On écarte ainsi le risque d'une sortie qui serait motivée par des circonstances économiques éphémères ou sans portée réelle.

Deux autres aspects fondamentaux de la règle de sortie garantissent aussi que des progrès structurels ont nécessairement été accomplis dans un pays appelé à sortir: i) au moins deux des trois critères de sortie doivent être satisfaits pour que le pays soit considéré comme apte à sortir, alors que si l'on appliquait les règles d'entrée et de sortie de manière symétrique, il suffirait qu'un seul critère ne soit plus respecté pour que la sortie soit envisageable, étant donné que les trois critères doivent être simultanément satisfaits pour qu'un pays soit admissible dans la catégorie ; ii) si l'on constate pour la première fois, lors d'une révision triennale de la liste, qu'un pays a vocation à en être retiré, cette observation ne sera confirmée que si les critères de sortie sont à nouveau satisfaits à l'occasion de la révision suivante de la liste.

Si une recommandation visant à retirer un pays de la liste des PMA est, en vertu de la règle de sortie, entérinée par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale des Nations Unies, la sortie du pays considéré ne prendra effet, en principe, qu'après un moratoire de trois ans. Cette période de grâce a été instaurée par l'Assemblée générale en décembre 2004 pour permettre au pays sortant de négocier avec ses partenaires de développement une stratégie de «sortie en douceur». Grâce à cette notion, qui vise à empêcher que la perte du régime des PMA n'entrave le processus de développement, l'ONU encourage les partenaires de développement des PMA à veiller à ce que la perte du traitement préférentiel, si elle est inévitable, se fasse de manière progressive et non perturbatrice.

Une modification importante a été apportée à la règle de sortie par le Comité des politiques de développement en 2005 (et appliquée pour la première fois en 2006) à la lumière du cas atypique de la Guinée équatoriale. Le Comité a décidé que si un pays dépassait le seuil de sortie relatif au critère de faible revenu dans des proportions importantes, ce pays serait considéré comme ayant vocation à être retiré de la liste même s'il ne satisfait pas à un deuxième critère de sortie. Le Comité a considéré qu'un pays se trouvant rapidement dans une situation financière confortable (notamment en raison des recettes d'exportation de pétrole) avait acquis la capacité de remédier, sans appui extérieur exceptionnel, aux faiblesses structurelles mesurées par les critères de retard dans le développement du capital humain et de vulnérabilité économique. Il a décidé que cette exception à la règle normale de sortie s'appliquerait à chaque fois que le revenu national brut (RNB) par habitant serait plus du double du seuil normal de sortie. Dans le cas de la Guinée équatoriale, comme le montre le graphique 1 de l'encadré, le ratio du RNB par habitant au seuil de sortie est proche de 4 (voir aussi les graphiques 2 et 3 de l'encadré). Le Comité a donc jugé que ce pays pouvait être retiré de la liste des PMA, ce qui devrait survenir, compte tenu du calendrier lié à la règle de sortie, et si les circonstances ne changent pas, au début de 2013.

## Encadré 3 (suite)

 TABLEAU 2 DE L'ENCADRÉ. ÉVOLUTION DES CRITÈRES UTILISÉS PAR L'ONU  
 POUR LA RÉVISION DE LA LISTE DES PMA, 2006

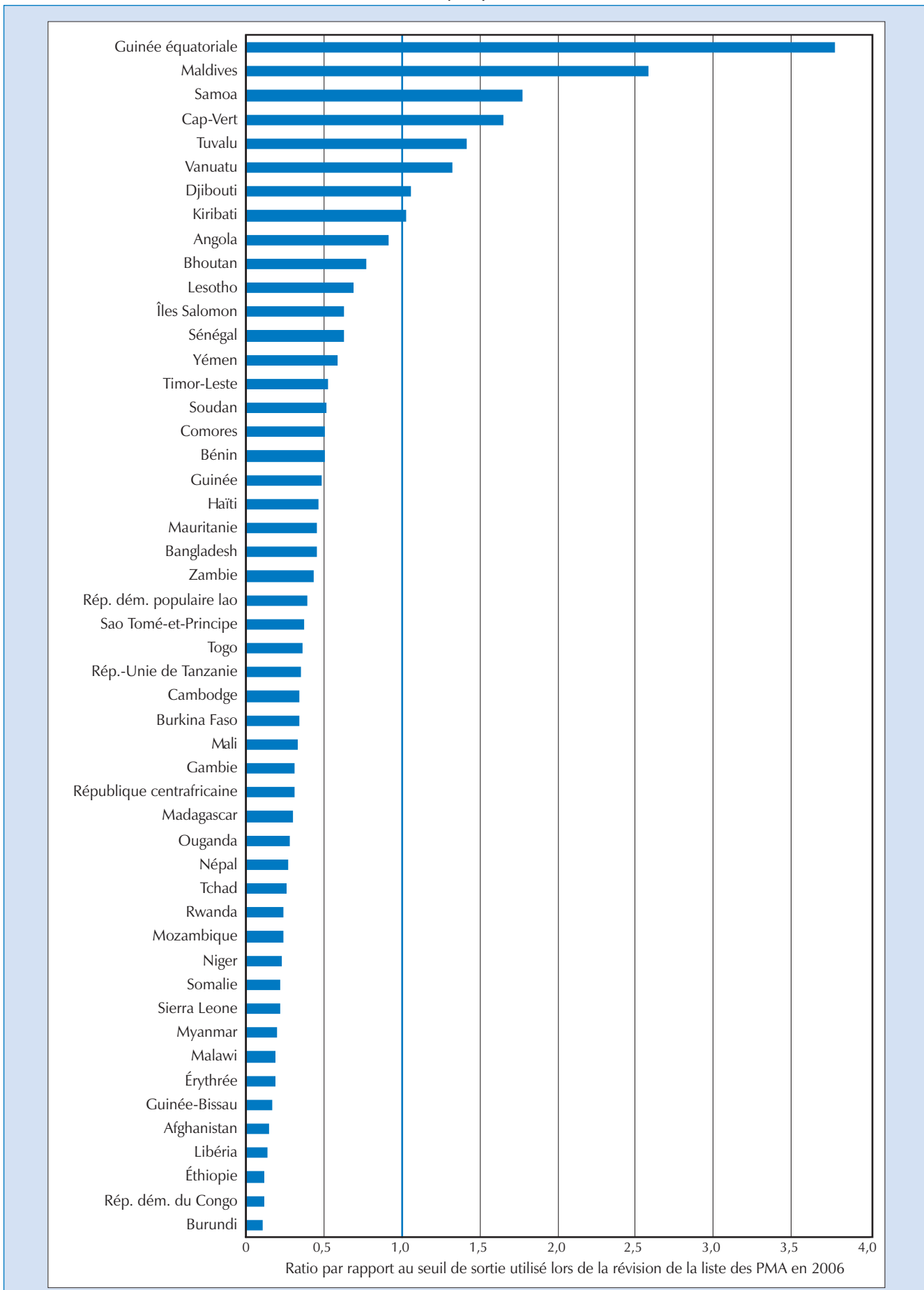
| Critères utilisés avant 2000   | Critères utilisés en 2003  | Critères utilisés en 2006   |
|--|--|---|
| <b>Critère de faible revenu:</b><br><i>Produit intérieur brut (PIB) par habitant:</i><br>Moyenne sur trois ans (1993-1995)<br>(moins de 800 dollars pour être inscrit sur la liste; plus de 900 dollars pour en sortir)  | <b>Critère de faible revenu:</b><br><i>Revenu national brut (RNB) par habitant:</i><br>Moyenne sur trois ans (1999-2001) (moins de 750 dollars pour être inscrit sur la liste; plus de 900 dollars pour en sortir)   | <b>Critère de faible revenu:</b><br><i>Revenu national brut (RNB) par habitant:</i><br>Moyenne sur trois ans (2002-2004) (moins de 750 dollars pour être inscrit sur la liste; plus de 900 dollars pour en sortir)  |
| <b>Critère de «qualité de vie» du capital humain:</b><br><i>Indicateur révisé de la qualité physique de la vie:</i><br>Indice composite calculé à partir des quatre indicateurs suivants:<br>* Ration calorique journalière moyenne par habitant<br>* Espérance de vie à la naissance<br>* Taux combiné de scolarisation primaire et secondaire<br>* Taux d'alphabétisation des adultes<br>* Taux d'alphabétisation des adultes  | <b>Critère de retard dans le développement du capital humain:</b><br><i>Indice de capital humain:</i><br>Indice composite calculé à partir des quatre indicateurs suivants:<br>* Ration calorique journalière moyenne par habitant en pourcentage du minimum nécessaire<br>* Taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans<br>* Taux brut de scolarisation secondaire   | <b>Critère de retard dans le développement du capital humain:</b><br><i>Indice de capital humain:</i><br>Indice composite calculé à partir des quatre indicateurs suivants:<br>* Pourcentage de la population souffrant de malnutrition<br>* Taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans<br>* Taux brut de scolarisation secondaire<br>* Taux d'alphabétisation des adultes  |
| <b>Critère de diversification économique:</b><br><i>Indice de diversification économique:</i><br>Indice composite calculé à partir des quatre indicateurs suivants:<br>* Part de la production manufacturière dans le PIB<br>* Part de la main-d'œuvre totale travaillant dans l'industrie<br>* Consommation d'électricité par habitant<br>* Indice de concentration des exportations de marchandises<br>* Population (en logarithme)<br>Une variante de cet indice, incluant un sixième indicateur — le pourcentage de la population déplacée par des catastrophes naturelles — a aussi été utilisée. | <b>Critère de vulnérabilité économique:</b><br><i>Indice de vulnérabilité économique:</i><br>Indice composite calculé à partir des cinq indicateurs suivants:<br>* Indice d'instabilité de la production agricole<br>* Indice d'instabilité des exportations de biens et services<br>* Part de la production manufacturière et des services modernes dans le PIB<br>* Indice de concentration des exportations<br>* Part de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche dans le PIB<br>* Indice de concentration des exportations de marchandises<br>* Population (en logarithme)<br>* Indice d'éloignement | <b>Critère de vulnérabilité économique:</b><br><i>Indice de vulnérabilité économique:</i><br>Indice composite calculé à partir des sept indicateurs suivants:<br>* Indice d'instabilité de la production agricole<br>* Proportion de la population déplacée par des catastrophes naturelles<br>* Indice d'instabilité des exportations de biens et services   |
| <b>Sortie:</b><br>Une sortie immédiate de la liste des PMA était recommandée si le pays considéré avait satisfait à au moins deux des trois critères de sortie (sous réserve de la marge requise entre les seuils d'entrée et de sortie) lors de deux révisions triennales consécutives au moins. Toutefois, le Comité des politiques de développement devait examiner un profil de vulnérabilité du pays concerné avant d'aborder la question d'une éventuelle sortie.  | <b>Sortie:</b><br>Une sortie immédiate pouvait être recommandée si le pays considéré avait satisfait à au moins deux des trois critères (sous réserve de la marge requise entre les seuils d'entrée et de sortie) lors de deux révisions triennales consécutives au moins.   | <b>Sortie:</b><br>Le Comité des politiques de développement peut recommander la sortie d'un pays selon la même règle de sortie, mais la perte effective du statut de PMA n'aura lieu qu'après un délai de grâce de trois ans après que l'Assemblée générale a décidé d'approuver la recommandation (auparavant entérinée par le Conseil économique et social), conformément à la résolution 59/209 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2004. |

Source: Résumé de la méthodologie d'après le secrétariat de la CNUCED.



## Encadré 3 (suite)

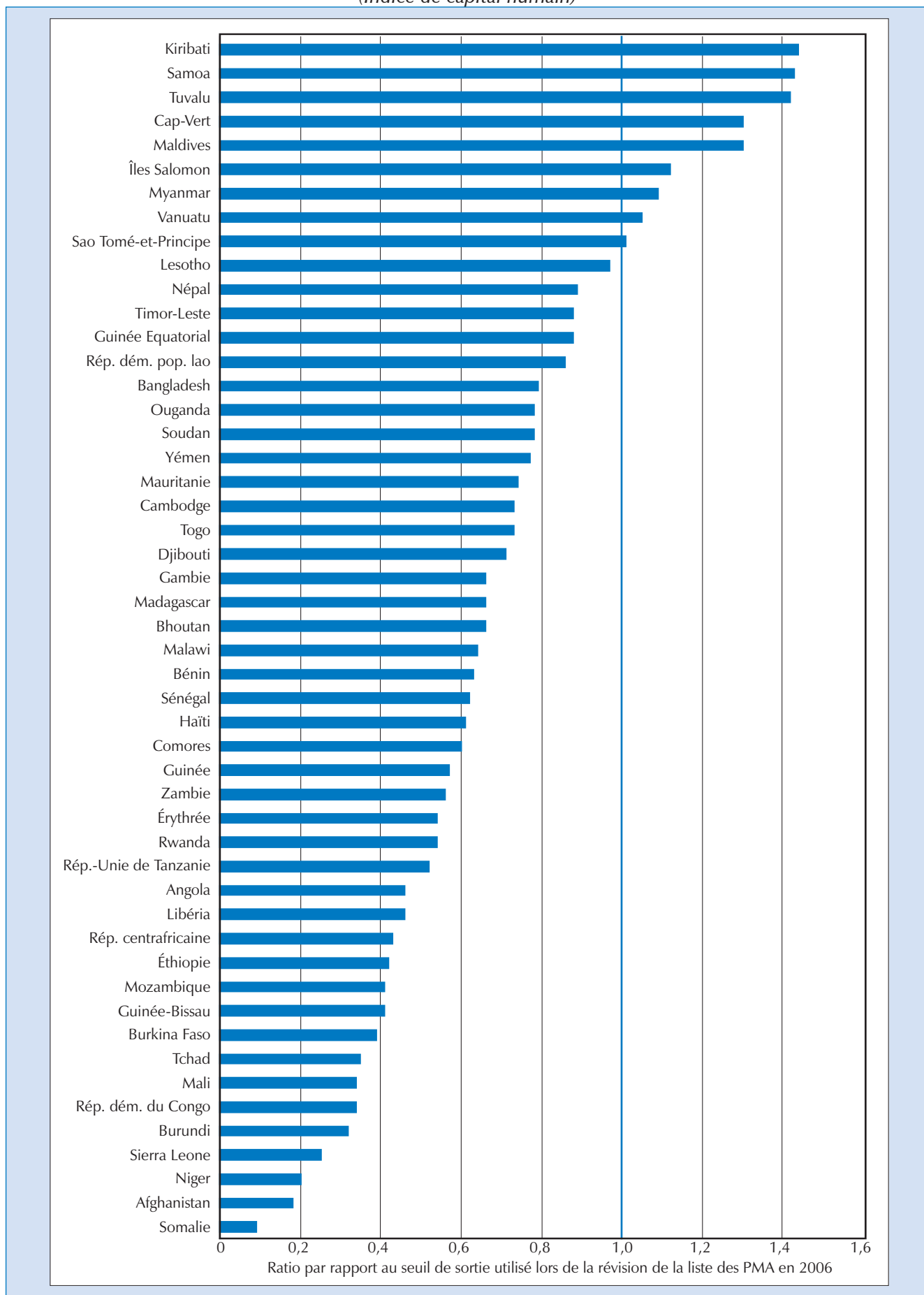
GRAPHIQUE 1 DE L'ENCADRÉ. CRITÈRE DE FAIBLE REVENU  
(Revenu national brut moyen par habitant, 2002-2004)



Source: Estimations de la CNUCED d'après des données communiquées par le Comité des politiques de développement de l'ONU (2006).

Encadré 3 (suite)

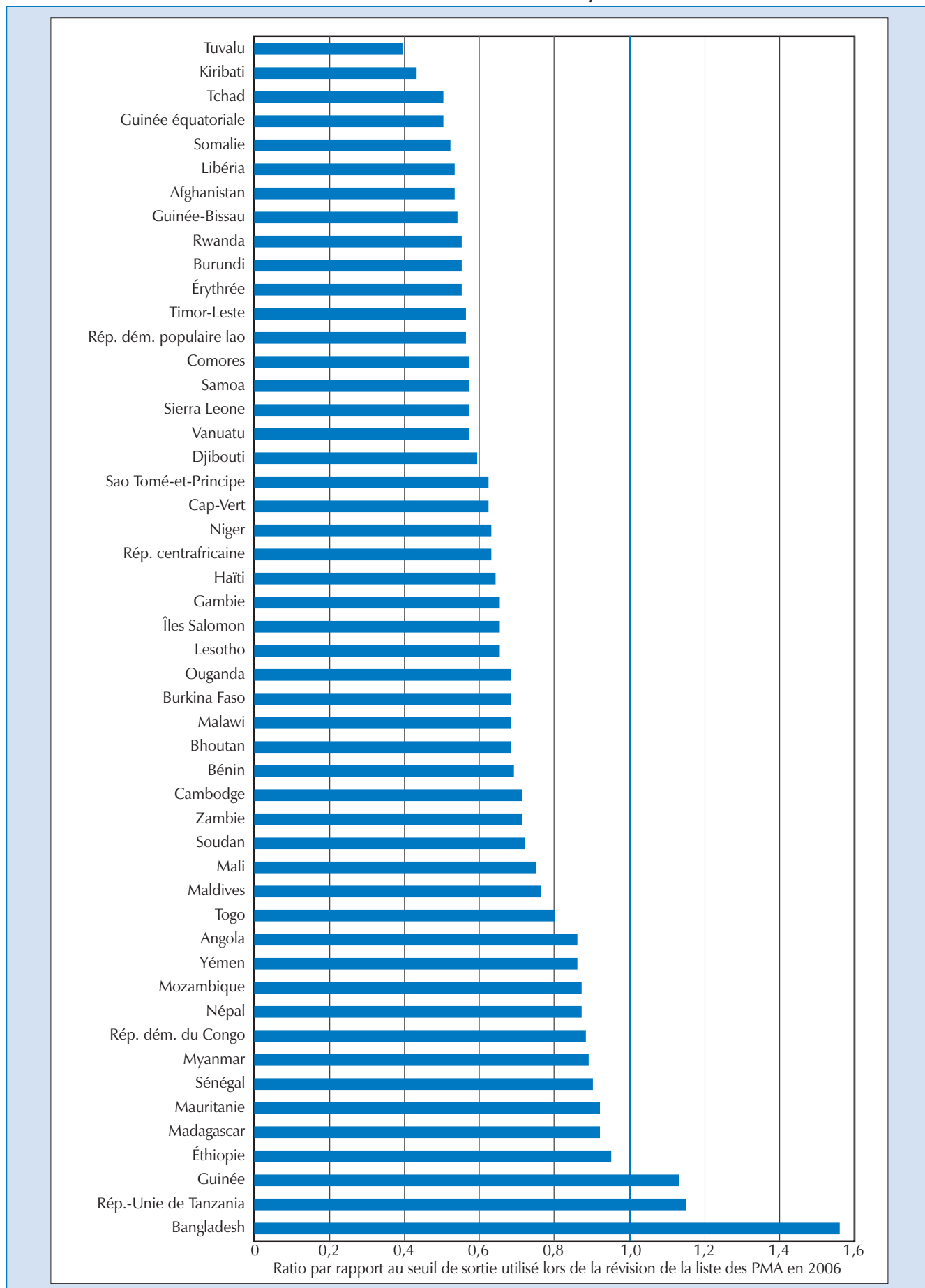
GRAPHIQUE 2 DE L'ENCADRÉ. CRITÈRE DE RETARD DANS LE DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN  
(Indice de capital humain)



Source: Estimations de la CNUCED d'après des données communiquées par le Comité des politiques de développement de l'ONU (2006).

## Encadré 3 (suite)

GRAPHIQUE 3 DE L'ENCADRÉ. CRITÈRE DE VULNÉRABILITÉ ÉCONOMIQUE  
(Indice de vulnérabilité économique)



Source: Estimations de la CNUCED d'après des données communiquées par le Comité des politiques de développement de l'ONU (2006).

Dans le tableau 23 sont résumés les progrès accomplis par les PMA pour une sortie de la catégorie. Si sept pays sont considérés comme étant engagés vers une sortie entre 2008 et 2013, plus de 70 % de tous les PMA (36 sur 50) ne satisfaisaient à aucun critère de sortie lors de la révision de la liste en 2006. Parmi ces 36 pays, 10 n'avaient enregistré de progrès à long terme pour aucun des trois seuils de sortie, tandis que 17 pays étaient en progrès au titre d'un critère, 7 au titre de deux critères et 2 au titre de trois critères.

Sept PMA satisfaisaient à l'un des critères de sortie en 2006 (Bangladesh, Djibouti, Guinée, Îles Salomon, Myanmar, République-Unie de Tanzanie et Sao Tomé-et-Principe). Seuls 3 de ces 7 pays (Bangladesh, Djibouti, Myanmar) sont susceptibles de continuer à progresser vers un deuxième seuil de sortie.

En bref, si les tendances actuelles se poursuivent, les perspectives de progrès vers une sortie dans un avenir proche sont très minces pour près de 7 PMA sur 10, et demeurent insignifiantes dans près de 2 pays sur 10. Un ou deux pays sur 10 pourraient en définitive entrevoir l'échéance d'une sortie de la liste des PMA. Pourtant, le tableau 23 révèle que plus de la moitié des PMA (27 sur 50) ont enregistré des progrès notables pour un ou plusieurs seuils de sortie depuis le début de la mise en œuvre du Programme d'action. Des travaux de recherche seront nécessaires pour déterminer si ces progrès résultent de la mise en œuvre du Programme d'action ou d'autres facteurs.

*Si sept pays sont considérés comme étant engagés vers une sortie entre 2008 et 2013, plus de 70 % de tous les PMA ne satisfaisaient à aucun critère de sortie lors de la révision de la liste en 2006.*

TABLEAU 23. CLASSEMENT DES PMA EN FONCTION DE LEUR PROGRESSION VERS LES SEUILS DE SORTIE, 2006

| Classement des PMA   | PMA ayant peu ou pas de progressé depuis le début de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles   | PMA ayant sensiblement progressé depuis le début de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles  |
|--|--|--|
| <p><i>PMA ne satisfaisant à aucun critère de sortie en 2006:</i></p> <p>PMA n'ayant enregistré aucun progrès à long terme au titre des trois critères</p> <p>PMA ayant enregistré quelques progrès à long-terme:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Au titre d'un critère</li> <li>* Au titre de deux critères</li> <li>* Au titre des trois critères</li> </ul> | <p>Afghanistan, Guinée-Bissau, Haïti, Libéria, Rép. centrafricaine, Rép. dém. du Congo, Sénégal, Sierra Leone, Tchad</p> <p>Burundi, Cambodge, Comores, Gambie, Malawi, Mozambique, Niger, Rép. dém. pop. lao, Somalie, Togo, Zambie</p> <p>Madagascar, Rwanda</p> <p>Érythrée</p> | <p>Burkina Faso</p> <p>Bénin, Éthiopie, Lesotho, Mali, Soudan, Timor-Leste</p> <p>Angola, Bhoutan, Mauritanie, Ouganda, Yemen</p> <p>Népal</p> |
| <p><i>PMA satisfaisant à un seul critère de sortie en 2006:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* PMA satisfaisant au critère de sortie relatif au faible revenu</li> <li>* PMA satisfaisant au critère de sortie relatif au capital humain</li> <li>* PMA satisfaisant au critère de sortie relatif à la vulnérabilité économique</li> </ul>                   |  | <p>Djibouti</p> <p>Îles Salomon, Myanmar, Sao Tomé-et-Principe</p> <p>Bangladesh, Guinée, Rép.-Unie de Tanzanie</p>                            |
| <p><i>PMA satisfaisant à deux critères de sortie en 2006:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* PMA remplissant les conditions requises pour sortir de la catégorie en 2013</li> <li>* PMA remplissant les conditions requises pour sortir de la catégorie en 2010</li> </ul>   |  | <p>Kiribati, Tuvalu, Vanuatu</p> <p>Samoa</p>  |
| <p><i>PMA remplissant les conditions requises pour sortir de la catégorie en 2013 bien que ne satisfaisant qu'à un seul critère de sortie en 2006 (exception à la règle)</i></p>   |  | <p>Guinée équatoriale</p>  |
| <p><i>PMA dont la sortie est prévue:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* En 2008</li> <li>* En 2011</li> </ul> <p><i>PMA déjà sorti de la catégorie</i></p>   |  | <p>Cap-Vert</p> <p>Maldives</p> <p>Botswana (1994)</p>   |

Source: Secrétariat de la CNUCED.

## H. Conclusion

---

*Le fait le plus marquant concernant les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA depuis 2001 est la volonté ferme des partenaires de développement d'honorer leurs engagements en matière d'aide, d'allégement de la dette et d'accès aux marchés.*

---



---

*Néanmoins les flux d'aide n'ont pas encore atteint les niveaux correspondants aux objectifs énoncés en matière de ratio aide/RNB dans le Programme d'action.*

---



---

*La moitié des 42 PMA pour lesquels des données sont disponibles n'ont pas été capables d'enregistrer un taux de croissance par habitant supérieur à 0,5 % par an pendant la période 2001-2004, ce qui est bien trop faible pour avoir un effet quelconque sur l'extrême pauvreté dans laquelle vit environ 50 % de la population des PMA.*

---

Le fait le plus marquant concernant les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA depuis 2001 est la volonté ferme des partenaires de développement d'honorer leurs engagements en matière d'aide, d'allégement de la dette et d'accès aux marchés. Contrairement aux années 90, caractérisée par un effondrement de l'aide aux PMA et par le peu d'initiatives lancées en matière d'allégement de la dette, l'aide a fortement augmenté et des progrès importants ont été accomplis en matière d'allégement de la dette. Les efforts ainsi déployés pour accroître les ressources allouées au développement des PMA sont complétés par de nouvelles initiatives tendant à améliorer l'accès aux marchés.

Les flux d'aide n'ont pas encore atteint les niveaux correspondants aux objectifs énoncés en matière de ratio aide/RNB dans le Programme d'action. Toutefois, un revirement important s'est récemment produit par rapport aux années 90. Pendant cette décennie, de nombreux PMA ont entrepris des réformes économiques profondes et de grande ampleur, qui ont porté notamment sur la libéralisation du commerce, la libéralisation financière et la privatisation. Toutefois, en valeur réelle, l'aide par habitant a chuté de 45 % entre 1990 et 1998 (CNUCED, 2000).

Les taux de croissance et ratios d'investissement des PMA n'ont pas encore atteint les objectifs ambitieux énoncés dans le Programme d'action. Toutefois, ils se sont améliorés dans les PMA en tant que groupe pendant la période 2001-2004 par rapport aux années 90.

Il existe néanmoins des caractéristiques inquiétantes dans les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs adoptés à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA.

En premier lieu, les écarts de taux de croissance entre les PMA se creusent. La moitié des 42 PMA pour lesquels des données sont disponibles n'ont pas été capables d'enregistrer un taux de croissance par habitant supérieur à 0,5 % par an pendant la période 2001-2004, ce qui est bien trop faible pour avoir un effet quelconque sur l'extrême pauvreté dans laquelle vit environ 50 % de la population des PMA. La moitié des PMA sont en bonne voie pour atteindre l'objectif énoncé en matière d'infrastructure routière puisque le nombre total de kilomètres de routes par habitant devrait, en 2010, être équivalent à celui enregistré par les autres pays en développement en 2001 si les tendances actuelles se poursuivent. Toutefois, le reste des PMA sont très en retard et davantage encore si la qualité des routes (pourcentage de routes à revêtement dur) est prise en compte. Ces résultats médiocres ont des conséquences préjudiciables importantes pour la production et le commerce, mais aussi pour le bien-être de la population.

En deuxième lieu, les progrès enregistrés vers la réalisation des objectifs de développement humain sont très contrastés. Même s'ils sont souvent lents, ils sont plus marqués dans des domaines qui sont directement influencés par la quantité et la qualité des services publics (enseignement primaire, parité entre les sexes) que dans ceux qui sont le résultat des services publics et des revenus des ménages (faim et mortalité infantile).

En troisième lieu, une caractéristique importante de la situation des PMA étant leur vulnérabilité économique, on ne sait pas dans quelle mesure les améliorations récentes seront durables. Les effets de la très forte hausse des

cours du pétrole, par exemple, ne sont pas perceptibles compte tenu des années pour lesquelles des données sont disponibles.

La pérennité des progrès économiques et sociaux des PMA dépendra en fin de compte du renforcement de l'outil de production, ce qui permettra à ces pays de mobiliser de plus en plus de ressources intérieures et de faire moins appel aux sources publiques et davantage aux sources privées de financement extérieur, et d'être compétitifs sur les marchés internationaux sans bénéficier de préférences commerciales. Il est judicieux que les objectifs du Programme d'action aient une portée plus large que les objectifs de développement du Millénaire, mettant l'accent sur l'importance du développement des capacités productives. En fin de compte, l'accroissement des ressources financières extérieures émanant des partenaires de développement ne se traduira pas par des progrès économiques et sociaux soutenus si les sources de financement du développement des PMA ne continuent pas d'être revues à la hausse, d'être complétées par des mesures plus efficaces visant à développer le commerce et d'être liées aux efforts déployés pour développer les capacités productives intérieures. Cette dernière question sera examinée dans la deuxième partie du rapport.

---

*La pérennité des progrès économiques et sociaux des PMA dépendra en fin de compte du renforcement de l'outil de production.*

---

## Notes

1. Au sujet de ce débat, voir Deaton (2003) et Ravallion (2001). Karshenas (2004) unifie les points de vue divergents en s'efforçant d'utiliser toutes les informations que donnent les enquêtes auprès des ménages et la comptabilité nationale.
2. Pour ce qui est de la priorité relative accordée à la hausse des investissements ou à la réduction de la pauvreté dans les PMA, voir Storm (2005).
3. Il s'agit d'un objectif figurant dans le Programme d'action et non pas d'un objectif de développement du Millénaire.
4. Les principaux indicateurs du millénaire utilisés pour suivre les progrès réalisés dans ce domaine sont les suivants: nombre de femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans séropositives, taux d'utilisation de préservatifs dans les méthodes de contraception, utilisation de préservatifs lors du dernier rapport sexuel à haut risque, pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans possédant des connaissances complètes et correctes du VIH/sida, taux de prévalence des contraceptifs, et ratio orphelins/non-orphelins âgés de 10 à 14 ans fréquentant un établissement scolaire. Toutefois, les données relatives à ces indicateurs sont très sommaires dans le groupe des PMA; c'est pourquoi l'indicateur utilisé pour la présente analyse est celui du taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 49 ans.
5. Pour une analyse de l'Initiative PPTE, notamment de l'importance du point de décision et du point d'achèvement, voir CNUCED (2000).
6. L'objectif général en matière d'accès aux marchés est plus complexe, à savoir: «Améliorer l'accès préférentiel des PMA aux marchés en visant l'admission en franchise et hors contingent de tous leurs produits dans les pays développés. Les améliorations dans ce domaine devraient avoir un cadre stable et prévisible. Elles devraient aller de pair avec une simplification des règles d'origine qui garantissent la transparence et la prévisibilité pour aider les PMA à profiter effectivement de l'accès accordé, et avec des programmes multidonateurs comme le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, afin de renforcer les capacités de production et d'exportation de ces pays. Il conviendrait également d'étudier des propositions tendant à ce que les pays en développement contribuent à l'amélioration de l'accès des exportations des PMA aux marchés» (Nations Unies, 2001: par. 68).
7. Juste avant la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, l'UE a lancé l'initiative «Tout sauf les armes» au bénéfice des PMA. D'autres pays développés ont suivi son exemple. Le Canada et le Japon ont élargi les préférences commerciales qu'ils accordent aux PMA, et les États-Unis ont fait de même à l'égard des pays africains, dont des PMA, dans le cadre de l'*African Growth and Opportunity Act* (AGOA " loi des États-Unis sur la croissance et les potentialités de l'Afrique). Les PMA de la région Asie-Pacifique continuent de bénéficier d'un accès préférentiel au marché des États-Unis dans le cadre du Système généralisé de préférences, de même que Haïti, seul PMA d'Amérique latine et des Caraïbes, dans le cadre de l'Initiative concernant le Bassin des Caraïbes. En outre, d'autres pays développés et pays en développement avancés octroient un accès préférentiel aux PMA. Pour une analyse des différentes initiatives, voir CNUCED (2003, 2004, 2005).



## Bibliographie

- Deaton, A. (2003). Measuring poverty in a growing world (or measuring growth in a poor world), NBER Working Paper Series, Working Paper 9822, National Bureau of Economic Research, Cambridge, Massachusetts.
- Hermann, M. (2003). Millennium Development Goals and LDC-specific development goals: An assessment of differences and recommendations towards harmonization, ronéo.
- Fonds monétaire international et Association internationale de développement (2005). Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative: Status of implementation, établi par le personnel du FMI et celui de la Banque mondiale, 19 août.
- Karshenas, M. (2004). Global poverty estimates and the millenium goals: Towards a unified framework, Cahiers de la stratégie de l'emploi n° 5, Bureau international du Travail, Genève.
- OCDE (2005). L'avancement de la mise en œuvre de la recommandation de 2001 du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés, Rapport 2005, DCD/DAC (2005) 15, Paris.
- OCDE (2006). Avancement de la mise en œuvre de la recommandation de 2001 du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés, Rapport 2006 à la réunion à haut niveau, DCD/DAC (2006) 26, Paris.
- Ravallion, M. (2001). Measuring aggregate welfare in developing countries: How well do national accounts and surveys agree? World Bank Policy Research Working Paper n° 2665, Banque mondiale, Washington DC.
- Storm, S. (2005). Development, trade or aid? UN views on trade, growth and poverty. *Development and Change*, 36(6), 1239-1261, The Institute of Social Studies, La Haye.
- Taylor, L. et Rada, C. (2005). Can the poor countries catch up? Sources of growth accounting gives weak convergence for the early 21<sup>st</sup> century, ronéo. New School of Social Research, New York.
- ONUSIDA (2004), *Rapport sur l'épidémie mondiale du sida 2004*, UNAIDS/04.16F Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Genève.
- Nations Unies (2000). Déclaration du Millénaire, résolution 55/2, Assemblée générale, documents officiels, 55<sup>e</sup> session, supplément n° 49. A/RES/55/49, New York.
- Nations Unies (2001). Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, 8 juin, 1/CONF.191/11.
- CNUCED (2000). *The Least Developed Countries Report 2000*, publication des Nations Unies, numéro de vente E.00.II.D.21, Genève et New York.
- CNUCED (2001). Les objectifs de développement du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010: Élaboration d'un ensemble d'indicateurs permettant de surveiller les progrès, TD/B/48/14, 3 août, Genève.
- CNUCED (2002). *Les pays les moins avancés Rapport 2002*, publication des Nations Unies, numéro de vente F.02.II.D.13, Genève et New York.
- CNUCED (2003). Principales initiatives prises récemment en faveur des pays les moins avancés dans le domaine de l'accès préférentiel aux marchés: premier bilan, TD/B/50/5, Genève.
- CNUCED (2004). *Rapport 2004 sur les pays les moins avancés*, publication des Nations Unies, numéro de vente F.04.II.D.27, Genève et New York.
- CNUCED (2005). Effritement des préférences dont bénéficient les pays les moins avancés: Évaluation des incidences et différentes possibilités d'en atténuer l'ampleur, TD/B/52/4, Genève.